



**PLATRERIE TRADITIONNELLE - SECHE FAUX PLAFONDS
CARRELAGE - FAIENCE
PEINTURE REVETEMENTS DE SOLS ET MURS - DECORATION
FACADE**



Présentation de l'entreprise





*PLATRERIE TRADITIONNELLE - SECHE FAUX PLAFONDS
CARRELAGE - FAIENCE
PEINTURE REVETEMENTS DE SOLS ET MURS - DECORATION
FAÇADE - ISOLATION PAR L'EXTERIEUR*

SOMMAIRE

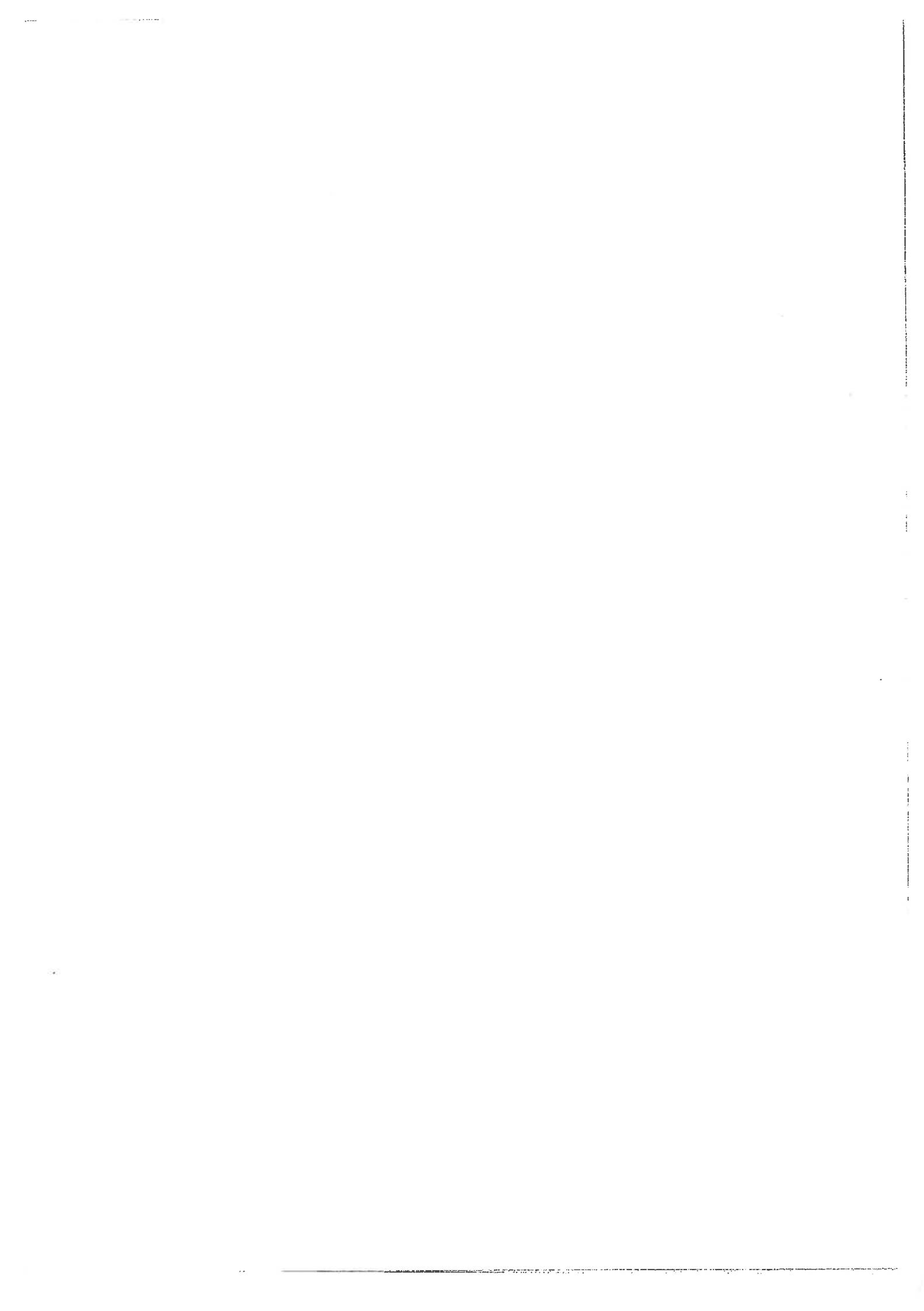
- 1- PREAMBULE**
- 2- MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES**
- 3- SECURITE**
- 4- ENVIRONNEMENT**
- 5- QUALITE**
- 6- DOCUMENTS ADMINISTRATIFS, SOCIAUX ET FISCAUX**





***PLATRERIE TRADITIONNELLE - SECHE FAUX PLAFONDS
CARRELAGE - FAIENCE
PEINTURE REVETEMENTS DE SOLS ET MURS - DECORATION
FAÇADE - ISOLATION PAR L'EXTERIEUR***

1- PREAMBULE





PREAMBULE

HISTORIQUE :

- * L'Entreprise a été créée par Mr et Mme FRANCOIS en date du 01.03.1969.
- * La principale activité était le métier de plâtrier, venaient en complément les travaux de peinture et de carrelage
- * Le plâtre a été quelque peu délaissé au profit de la plaque de plâtre.
- * Néanmoins cette activité a été conservée pour effectuer :
 - des plâtres coupe feu
 - du briquetage et enduit pour des clients inconditionnels du plâtre
 - montage d'escaliers sous voûte sarazzine (environ 20 sur le département)
- * L'entreprise avait une performance technique sur les métiers de la plaque de plâtre qui lui a valu en 2004 une distinction au niveau du grand sud ouest de la part de chez PLACO pour le confection des gaines techniques de la clinique de SOYAUX
- * L'entreprise a l'agrément de PLACO depuis de nombreuses années. Ce qui lui permet de former ses salariés aux nouvelles technologies, et de répondre aux cahiers des charges sur les marchés positionnés en terme d'isolation thermique et phonique.
- * Ne délaissant pour autant le carrelage et la peinture, l'entreprise répond à une forte demande sur la rénovation du bâti ancien dans le domaine privé :
 - aménagement de salle de bains (douche italienne)
 - agrandissement
 - rénovation et amélioration des habitations pour l'isolation etc...
- * Pour les mêmes raisons du regroupement de trois activités bien spécifique « Plâtre, carrelage, peinture » l'entreprise est présente sur des marchés industriels et patrimoine tels que :
 - Leroy Somer - DCNS – Hôpital de Girac – Grand Angoulême
 - Conseil général - Conseil régional etc...

*** Mandatement**

- Mr FRANCOIS Jean Paul a été : Président des Plâtriers au sein de la FFB
Président de jury au CAP de plâtrier, plaquiste
Jury aux CAP de peinture et carrelage

Toutes ces activités ont cessé à sa retraite en 2006.

- Mme FRANCOIS Danielle son épouse a été présidente du GEIQ (groupement d'entreprises

pour l'insertion et la qualification) de la Charente dès sa création en 1996 jusqu'en 1999

date à laquelle le GEIQ est devenu régional mais a gardé dans cette structure des fonctions

au niveau du conseil d'administration en qualité de secrétaire.

- Elle a été élue président de la Fédération Française du bâtiment en octobre 2005 et a terminé

son mandat cette année 2011.

* Aujourd'hui l'entreprise a été reprise en Février 2006 par Mr FRANCOIS Philippe

- Il était représentant durant 15 ans dans une seule entreprise « GRASSIN »

- Il est président des plâtriers / peintres/ carreleurs au sein de la FFB 16

- Il est trésorier adjoint au niveau du bureau de la FFB 16 et fait partie du conseil d'Administration

ACTIVITE :

- Travaux de plâtrerie traditionnelle: enduit mécanique, briquetage, ...
- Travaux de cloisons sèches + isolation
- Travaux de carrelage et de faïence
- Travaux de peinture et muraux, décoration et effet de matière
- Revêtements de sols : PVC, parquets flottants,...

RAYON D'ACTIVITE :

- Région Poitou Charente

CERTIFICAT QUALITE :

Qualibat : 4132 Plâtrerie - RGE
 6112 Peinture et ravalement
 6311 Carrelages, revêtements



***PLATRERIE TRADITIONNELLE – SECHE FAUX PLAFONDS
CARRELAGE – FAIENCE
PEINTURE REVETEMENTS DE SOLS ET MURS – DECORATION
FACADE – ISOLATION PAR L'EXTERIEUR***

2- MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES



**PLATRERIE TRADITIONNELLE - SECHE FAUX PLAFONDS
CARRELAGE - FAIENCE
PEINTURE REVETEMENTS DE SOLS ET MURS - DECORATION**

MOYENS HUMAINS

MOYENS DE GESTION ET PRODUCTION :

Dirigeant : Monsieur Philippe FRANCOIS

Bureau d'études : Monsieur Sébastien FAUSTIN

Administratif Comptable : Madame Valérie CASTILLE

<u>Production</u> :	Plaquistes plâtriers isolation :	10 ouvriers et 2 apprentis
	Carreleurs :	3 ouvriers
	Peintres et façadiers :	8 ouvriers et 1 apprentie

Depuis la création de l'entreprise, le personnel a toujours suivi des stages aussi bien en gestion qu'en formation complémentaire car nous jugeons que nos salariés doivent toujours être au courant des nouvelles techniques pour être performants et ainsi satisfaire le client.

Notre entreprise toujours soucieuse de la professionnalisation de ses salariés a toujours recruté son personnel par le biais de l'apprentissage, permettant ainsi à ces jeunes de passer plusieurs CAP du fait de la diversité de notre activité.

Depuis sa création, l'entreprise a formé une soixantaine de jeunes sur les métiers la concernant. Ce qui lui a valu d'être honorée par la chambre des métiers en 2006.

Soucieuse de la formation des jeunes en difficulté sociale, l'entreprise s'est impliquée dans une structure de réinsertion GEIQ (groupement entreprise pour l'insertion et la qualification). Trois jeunes ont été formés par l'intermédiaire de cette organisation.

C'est la jeunesse et leur motivation qui, conjugué avec l'expérience des plus anciens, fait la force de notre entreprise. 60% de l'effectif actuel est issu de la formation par alternance.

Moyenne d'âge des salariés de l'entreprise : 34ans.



PRESENTATION EFFECTIF PLAQUISTES/CARRELEURS ENTREPRISE PLAT CARR PEINT ANNEE 2024

OUVRIERS

BANGAGNE Moustapha

Né le	06/02/1999
salarié PCP depuis le	02/09/2019
Qualification	Plaquiste
Niveau	N2
Diplôme	titulaire d'un CAP plaquiste titulaire d'un CAP peintre titulaire d'un CAP solier moquettiste

BEN LAGHA Farid

Né le	11/03/1990
salarié PCP depuis le	26/09/2022
Qualification	Plaquiste
Niveau	N1N3P2P1
Diplôme	CAP Plaquiste

CHABAN Vincent

Né le	10/08/1984
salarié PCP depuis le	01/04/2019
Qualification	Plaquiste menuisier
Niveau	N4P2
Formation	expérience de 20ans dans le BTP

CHATEAUNEUF Christophe

Né le	08/08/1972
salarié PCP depuis le	11/05/2009
Qualification	Plaquiste
Niveau	N4P1
Formation	normes échafaudage
Diplôme	CAP Plaquiste

DEVY Christophe

Né le	21/11/1978
salarié PCP depuis le	19/06/2017
Qualification	Plaquiste
Niveau	N3P1

Formation

expérience de 15ans dans le BTP

LUCOMBO André

Né le 28/12/1975
salarié PCP depuis le 01/07/2020
Qualification Plaquiste
Niveau N3P1
Formation CAP plaquiste

MAILLARD David

Né le 12/02/1975
salarié PCP depuis le 08/10/1996
Qualification Peintre plaquiste
Niveau N3P1
Formation normes échafaudage
Diplôme CAP carreleur mosaïste, CAP peintre et CAP plaquiste

MAILLARD Patrice

Né le 12/02/1975
salarié PCP depuis le 04/06/1991
Qualification Carreleur
Niveau N3P2
Formation SST
Diplôme CAP carreleur mosaïste, CAP peintre et CAP plaquiste

MAGUENNI Mounir

Né le 22/12/1977
salarié PCP depuis le 01/07/2020
Qualification Plaquiste
Niveau N3P2
Formation expérience de 25 ans dans le BTP
Diplôme CAP plaquiste

MARIE Raphael

Né le 05/02/1990
salarié PCP depuis le 11/07/2022
Qualification Plaquiste
Niveau N2
Diplôme CAP plaquiste

OLIVIER Frédéric

Né le 08/03/1972
salarié PCP depuis le 03/10/2022
Qualification Plaquiste
Niveau N3P1
Diplôme CAP plaquiste

MAULIN Frédéric

Né le 09/08/1982
salarié PCP depuis le 15/07/2021
Qualification Carreleur
Niveau N3P2
Diplôme CAP carreleur mosaïste

PLANQUES David

Né le 24/01/1974
salarié PCP depuis le 01/03/2023
Qualification **Carreleur**
Niveau N4P1
Diplôme CAP carreleur mosaïste

WANDRES Dimitri

Né le 09/06/1991
salarié PCP depuis le 01/09/2009
Qualification **Plâtrier plaquiste**
Niveau N4P1
Formation Amiante section 4
SST
normes échafaudage,
Diplôme CAP maçonnerie, CAP peintre et CAP plâtrier plaquiste

ETAM

CASTILLE Valérie

Née le 29/03/1984
salariée PCP depuis le 01/07/2008
Qualification **Responsable Administrative et financière**
Niveau niveau G
Diplôme BTS Assistante de Gestion PME PMI

FAUSTIN Sébastien

Né le 12/07/1976
salarié PCP depuis le 02/10/2023
Qualification **Conducteur de travaux**
Niveau niveau C
Expérience Responsable chantier entreprise générale
pendant 21 ans

APPRENTIS

CARROT Vyne

Né le	28/10/2005
apprenti PCP depuis le	14/02/2022
Qualification	apprenti
Niveau	N1P1
Diplôme	préparation CAP plaquiste en cours

CONTE Sayon

Né le	01/05/2003
apprenti PCP depuis le	07/11/2022
Qualification	apprenti
Niveau	N1P1
Diplôme	préparation CAP plaquiste en cours

GERANT

FRANCOIS Philippe

Né le	13/01/1969
co-gérant PCP depuis le	01/02/2008
Qualification	gérant
Formation	expérience de commercial 15ans

RESPONSABLE DÉPÔT

PAJOT Benjamin

Né le **28/02/2000**

salarié PCP depuis le **13/12/2021**

Qualification **gestionnaire de dépôt**

Diplôme **Titre professionnel cariste d'entrepôt**



PRESENTATION EFFECTIF PEINTRES/SOLIERS ENTREPRISE PLAT CARR PEINT ANNEE 2024

OUVRIERS

COTE Axel

Né le	08/10/1997
salarié PCP depuis le	01/09/2019
Qualification	Peintre plaquiste solier
Niveau	N3P1
Formation	Habilitation électrique
Diplôme	titulaire d'un CAP plaquiste titulaire d'un CAP peintre

DARGENT Nathalie

Née le	08/01/1985
salariée PCP depuis le	01/03/2011
Qualification	Peintre
Niveau	N3P1
Formation	SST
Diplôme	Habilitation électrique CAP Peintre, BP Peintre acquis CNAM NIV 3

GRAINVILLE Franck

Né le	09/11/1967
salarié PCP depuis le	03/06/1996
Qualification	Peintre
Niveau	N3P2
Formation	normes échafaudage, Habilitation électrique caces nacelle

MAILLARD David

Né le	12/02/1975
salarié PCP depuis le	04/06/1991
Qualification	Peintre
Niveau	N3P1
Formation	SST
Diplôme	CAP carreleur mosaïste, CAP peintre et CAP plaquiste

MAZEAUD Lucas

Né le 13/02/2000
salarié PCP depuis le 13/03/2023
Qualification Peintre
Niveau N2
Diplome CAP Peintre

MOUNIER Manon

Née le 06/01/1997
salariée PCP depuis le 01/09/2020
Qualification Peintre
Niveau N3P1
Diplome CAP + BP Peintre

PARIS Julien

Né le 11/07/1982
salarié PCP depuis le 01/02/2022
Qualification Peintre
Niveau N3P1
Diplome CAP peintre

VITET Thierry

Né le 20/11/1969
salarié PCP depuis le 01/08/2020
Qualification Peintre
Niveau N4P2
Formation expérience de 35ans dans le BTP
Diplome CAP ET BP peintre

ETAM

CASTILLE Valérie

Née le 29/03/1984
salariée PCP depuis le 01/07/2008
Qualification **Responsable Administrative et financière**
Niveau niveau G
Diplôme BTS Assistante de Gestion PME PMI

FAUSTIN Sébastien

Né le 12/07/1976
salarié PCP depuis le 02/10/2023
Qualification **Conducteur de travaux**
Niveau niveau C
Expérience Résponsable chantier entreprise générale
pendant 21 ans

APPRENTIE

BILLY Chloé

Née le	14/03/2006
apprentie PCP depuis le	01/09/2023
Qualification	apprentie
Niveau	N1P1
Diplôme	préparation d'un CAP Peintre en cours

GERANT

FRANCOIS Philippe

Né le	13/01/1969
co-gérant PCP depuis le	01/02/2008
Qualification	gérant
Formation	expérience de commercial 15ans

RESPONSABLE DÉPÔT

PAJOT Benjamin

Né le **28/02/2000**

salarié PCP depuis le **13/12/2021**

Qualification **gestionnaire de dépôt**

Diplôme **Titre professionnel cariste d'entrepôt**



**PLATRERIE TRADITIONNELLE - SECHE FAUX PLAFONDS
CARRELAGE - FAIENCE
PEINTURE REVETEMENTS DE SOLS ET MURS - DECORATION**

MOYENS TECHNIQUES

MATERIEL :

- Machine à plâtre LTX Lambert
- Groupe XERES
- Machine à crépir
- Echafaudage fixe (années 2011+2020)
- 6 échafaudages roulants (années 2011+2018+2020)
- Bétonnières (2)
- Lèves plaques (3)
- Pistolets à peinture (5)
- Disqueuse à eau
- Marteau piqueur (2)
- Machine à jointement des carrelages
- Appareil pour soudure à chaud sol PVC
- Machine à poncer les sols
- Monte charge matériaux
- Niveaux laser (6)
- Compresseur
- Ponceuses avec aspirateur (3)
- Petit matériel divers (cloueuse, perceuse,...)
- 1 manitou
- 2 transpalettes

PARC AUTOMOBILE :

- 2 véhicules de société
- 1 camion benne
- 14 véhicules 3 places
- 1 véhicule 2 places

EVOLUTION DES EFFECTIFS DE PRODUCTION DEPUIS LES 3 DERNIERES ANNEES

	2021	2022	2023
CHEFS EQUIPES	OUVRIERS N2	APPRENTIS	CHEFS EQUIPES
PLAQUISTES	5	4	1
PEINTRES	4	2	5
CARRELEURS	2	0	2
			CHEFS EQUIPES OUVRIERS N2 APPRENTIS
			2
			5
			2
			5
			1
			3
			1
			1

DEUX PERSONNES sont chargées de préparer et suivre les chantiers (commande, planning, réunions, ...):

Monsieur FRANCOIS Philippe (gérant)

Monsieur FAUSTIN Sébastien (conducteur de travaux)

UNE COMPTABLE chargée du suivi administratif et financier de l'entreprise
Mme CASTILLE Valérie

PRESENTATION DE NOTRE ENTREPRISE / AIRE DE STOCKAGE

LAINÉ DE VERRE



OSSATURE FAUX PLAFOND



OSSATURE PLACO



PLAQUES DE PLATRE



CARRELAGE FAIENCE





PRESENTATION DE NOTRE ENTREPRISE / AIRE DE STOCKAGE

QUICAILLERIE

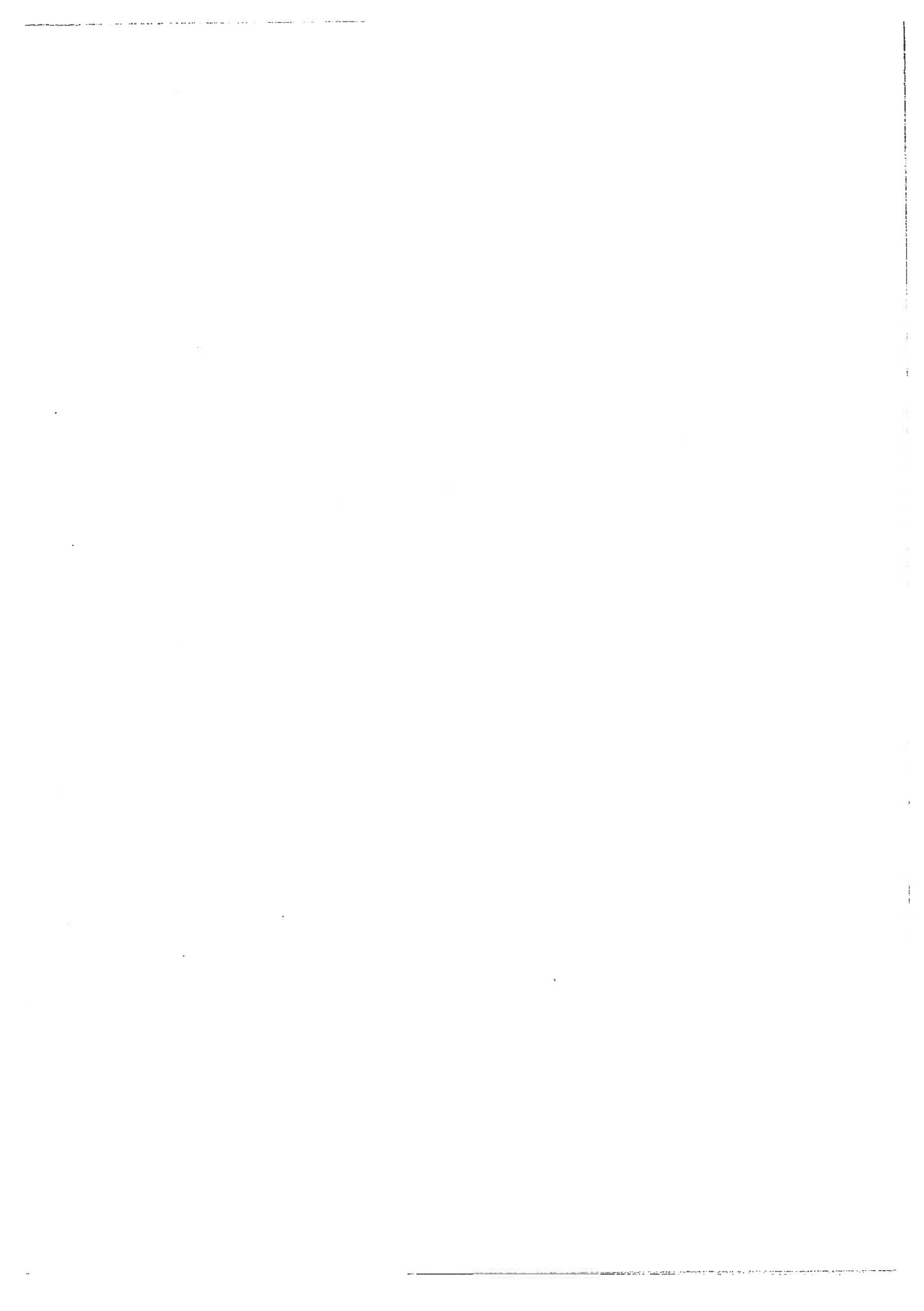


REVETEMENT DE SOL



PEINTURE







**PLATRERIE TRADITIONNELLE - SECHE FAUX PLAFONDS
CARRELAGE - FAIENCE
PEINTURE REVETEMENTS DE SOLS ET MURS - DECORATION
FACADE - ISOLATION PAR L'EXTERIEUR**

5- QUALITE

- QUALIFICATIONS
- REFERENCES CHANTIERS
- CERTIFICATS DE CAPACITES



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO

E-E12859

VALABLE JUSQU'AU

04/07/2024



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAZ.FR

ÉDITÉ LE 23/06/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/1969

Raison sociale : PLAT-CARR-PEINT

Forme Juridique : SARL
DEPUIS LE 01/01/2016

6 IMP D ANGOULEME
16230 MAINE-DE-BOIXE

Capital : 300 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGOULEME B 349 107 748
Siret : 349 107 748 00015
Code NACE : 4331Z
Numéro caisse de congés payés : 0050460

Téléphone : 05 17 20 03 38 Fax :

Portable : 06 12 31 33 85

Responsabilité légale :
FRANÇOIS PHILIPPE GÉRANT

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 146788806

Site Internet : www.platcarrpeint.fr

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 146788806

E-mail : contact@platcarrpeint.fr

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 27

Tranche de classification : EFF3

Chiffre d'affaires H.T. : 3 833 326

Tranche de classification : CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante)	13	01/06/2023
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	9	01/06/2023
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	4	01/06/2023
Nombre total de qualifications : 3			

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGOULEME
91 BOULEVARD DE BRETAGNE
16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E12859

VALABLE JUSQU'AU 04/07/2024



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

ÉDITÉ LE 23/06/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/1969

Raison sociale : PLAT-CARR-PEINT

Forme Juridique : SARL

DEPUIS LE 01/01/2016

6 IMP D ANGOULEME
16230 MAINE DE BOIXE

Capital : 300 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGOULEME B 349 107 748

Téléphone : 05 17 20 03 38

Fax :

Siret : 349 107 748 00015

Portable : 06 12 31 33 85

Code NACE : 4331Z

Site Internet : www.platcarpeint.fr

Numéro caisse de congés payés : 0050460

E-mail : contact@platcarpeint.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :

MMA IARD 146788806

FRANÇOIS PHILIPPE GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 146788806

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 27

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	01/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/06/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SENIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGOULEME
91 BOULEVARD DE BRETAGNE
16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1



PLAT CARR PEINT

MAINE DE BOIXE

SPÉCIALISTE DES MÉTIERS DU PLÂTRE

a obtenu pour 2023 la distinction d'Entreprise Agréeée pour son savoir-faire professionnel

Le titulaire

Nicolas FERRY
Directeur commercial
Président du Club

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Ferry'.

The logo features the word 'placo' in a bold, lowercase sans-serif font, with a stylized blue square icon preceding it. Below 'placo' is the text 'SAINT-GOBAIN' in a smaller, all-caps sans-serif font.



ATTESTATION D'EMPLOI DE TRAVAILLEURS ETRANGERS SOUMIS A AUTORISATION DE TRAVAIL

(ARTICLES D8254-2 ET L5221-2 DU CODE DU TRAVAIL)

Je soussigné(e) Mme / M. FRANCOIS PHILIPPE

Agissant au nom et pour le compte de la société :

Immatriculée sous le numéro :

PLAT CARR PEINT
6 Impasse d'Angoulême
16230 MAINE DE BOIXE
Tél. 05 17 20 03 38 contact@platcarpeint.fr

Tél. 05 17 20 03 38 contact@platcarpeint.fr
Siret 349 107 748 00015 APE 4331 Z

Siret 349 101 746 880 0974 E 1007 E

Titulaire du pouvoir d'engager la société aux fins de la présente attestation, statutairement ou par délégation, atteste sur l'honneur que notre entreprise (*cochez la case appropriée ci-dessous*)



Emploie actuellement au moins un salarié soumis à autorisation de travail en France. Vous trouverez ci-jointe, une liste nominative de ces salariés établie à partir du registre unique du personnel.

Je m'engage à tenir à jour cette liste et à transmettre aux donneurs d'ordres les informations et documents demandés par la réglementation en vigueur.

Type du titre : type du titre valant autorisation de travail (Carte de séjour / Carte de résident / Carte de séjour temporaire)
Numéro du titre : numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail



N'a pas de salarié étranger soumis à autorisation de travail en France
Je m'engage à tenir à jour cette liste et à transmettre aux donneurs d'ordres les informations et documents demandés par la réglementation en vigueur.

Je déclare également avoir pris connaissance de l'article 441-7 du code pénal (ci-dessous) :

« Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

- D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
 - De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
 - De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

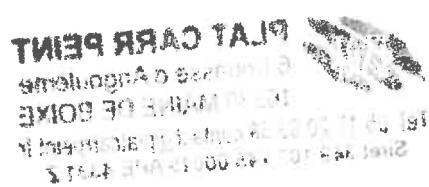
Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsqu'une infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui. »

Fait à huis de Poitiers

1a 21/21 | 9224

Signature en original + cachet de la société







REFERENCES DE CHANTIERS

NOM	TRAVAUX	MONTANT HT
ANNEE 2019		
SOPPEC Nersac	plâtrerie revêtement de sol	149 756,13 €
DCNS divers bâtiments	plâtrerie peinture revêtement de sol	613 675,19 €
STUDIO ENREGISTREMENT	plâtrerie peinture revêtement de sol	166 361,55 €
EHPAD ROUMAZIERES	plâtrerie	108 715,00 €
LOGELIA divers logements	plâtrerie carrelage peinture revêtement de sol	150 550,58 €
MAIRIE ANGOULEME divers sites	plâtrerie carrelage peinture revêtement de sol	319 708,28 €
ECOLES JUIGNAC CHALAIS MONTMOREAU	plâtrerie carrelage peinture revêtement de sol	121 881,16 €
ANNEE 2020		
DCNS divers bâtiments	plâtrerie peinture revêtement de sol	707 800,69 €
GRANDANGOULEME divers sites	plâtrerie peinture revêtement de sol carrelage	357 444,20 €
CENTRE HOSPITALIER ANGOULEME	plâtrerie carrelage peinture	225 363,21 €
LOGELIA divers logements	plâtrerie carrelage peinture revêtement de sol	129 820,45 €
MAIRIE ANGOULEME divers sites	plâtrerie carrelage peinture revêtement de sol	319 708,28 €
RESTAURANT LA COURONNE	plâtrerie carrelage peinture	105 980,14 €
ANNEE 2021		
DCNS divers bâtiments	plâtrerie peinture revêtement de sol	565 521,82 €
GRANDANGOULEME divers sites	plâtrerie peinture revêtement de sol carrelage	71 809,20 €
ACC NERSAC	plâtrerie	179 145,00 €
CENTRE HOSPITALIER ANGOULEME	plâtrerie carrelage peinture revêtement de sol	127 834,79 €
MAIRIE ANGOULEME divers sites	plâtrerie carrelage peinture revêtement de sol	106 008,24 €
PICARD Nersac	plâtrerie carrelage peinture revêtement de sol	220 000,00 €
MAGELIS	plâtrerie carrelage peinture revêtement de sol	49 653,90 €
EHPAD DE LA COURONNE	plâtrerie	199 160,92 €
EHPAD DE MONTMOREAU	revêtement de sol	108 807,77 €
LOGEMENTS GOND PONTOUVRE	plâtrerie	140 428,63 €
ANNEE 2022		
EXTRABAT	plâtrerie peinture revêtement de sol	144 854,71 €
DCNS divers bâtiments	plâtrerie peinture revêtement de sol	429 996,41 €
CHAUSSON isle espagnac	peinture et carrelage	44 624,06 €
GENDARMERIE Mansle	plaquisterie faux plafond	193 680,00 €
ENSEMBLE IMMOBILIER Angoulême	plaquisterie	208 303,05 €
ECOLE St Séverin	plaquisterie, peinture, carrelage, faux plafonds	47 340,18 €
MAIRIE ANGOULEME divers sites	plâtrerie carrelage peinture revêtement de sol	127 317,31 €
EHPAD DE MONTMOREAU	revêtement de sol	84 273,92 €
GENS DU VOYAGE (16+17)	plaquisterie et carrelage	71 437,11 €
OPH Angoumois divers logements	plâtrerie carrelage peinture revêtement de sol	87 921,18 €
515rt BRIE	carrelage	37 356,60 €
SNCF LA COURONNE	plaquisterie et carrelage	49 929,11 €
Particulier St Saturnin	TCE	87 082,27 €
ANNEE 2023		
DCNS divers bâtiments	plâtrerie peinture revêtement de sol carrelage	712 870,83 €
MARTELL chais	plaquisterie peinture	282 260,83 €
Centres routiers départementaux	plaquisterie, revêtement de sol, carrelage	170 897,50 €
SCOTPA Chevanceaux	plaquisterie et carrelage	56 382,50 €
OPH Angoumois divers logements	plâtrerie peinture revêtement de sol carrelage	242 627,27 €
MAIRIE ANGOULEME divers sites	plâtrerie peinture revêtement de sol carrelage	150 898,33 €
centre de Formation rue du Gond (16000)	platrerie carrelage	128 097,50 €

Attestation de travaux

pour le chantier de référence n°...

Seul ce document QUALIBAT est recevable pour toute demande d'extension ou révision de qualification et ne préjuge pas de son attribution.



Partie
Technique

PLAT CARR PEINT

6 Impasse d'Angoulême

16230 MAINE DE BOIXE

Tél. 05 17 20 03 38 contact@platcarpeint.fr
Siret 349 107 748 00015 APE 4331 Z

Nom de l'entreprise ayant réalisé les travaux :

SARL PLAT CARR PEINT

Adresse : 6 Impasse d'Angoulême 16230 Main de Boixe

Nom du Client : CDC COEUR DE CHARENTE

Adresse e-mail : direction@coeurdecharente.fr

Si vous étiez sous-traitant, l'attestation doit être visée par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre d'exécution ou Contrôleur technique

Nom du Maître d'œuvre d'exécution : AS ARCHITECTURE

Adresse e-mail : as.archidinterieur@gmail.com

Architecte, bureau d'études, ingénieurs conseils, etc.

Nom du Contrôleur technique :

Adresse e-mail :

Cocher la case du signataire de l'attestation

Nom et adresse du chantier : BIBLIOTHEQUE 3 rue Frédéric 16140 ANGEL

Date de début des travaux : 01/03/2021

Date de réception des travaux : 01/05/2021

Description technique des travaux réalisés :

en fonction des critères techniques de la qualification demandée, indiquer les surfaces, tonnages, puissances, portées, hauteurs...

Préparations des supports puis mise en peinture des murs, des

...séries intérieures et des façades.

Montant HT du marché de l'entreprise : 6 223,42 € HT

Objet et montant HT des prestations données en sous-traitance par l'entreprise :

Appréciation de la prestation : à remplir par le client (particulier ou maître d'ouvrage professionnel) ou maître d'œuvre ou bureau de contrôle

Très bien

Bien

Passable

Médiocre

Date : 20 avril 2023

Qualité de la réalisation :



Nom du signataire :

AS PINGANAUD

AS. Architecte d'intérieur

Respect des délais :



Tenue du chantier :



Commentaires du signataire :



Attestation de travaux

pour le chantier de référence n°...

Seul ce document QUALIBAT est recevable pour toute demande d'extension ou révision de qualification et ne préjuge pas de son attribution.



Partie Technique

PLAT CARR PEINT

6 Impasse d'Angoulême

16230 MAINE DE BOIXE

Tél. 05 17 20 03 38 contact@platcarpeint.fr

Siret 349 107 748 00015 APE 4331 Z

Nom de l'entreprise ayant réalisé les travaux :

PLAT CARR PEINT

Adresse : 6 impasse d'Angoulême 16230 MAINE DE BOIXE

Nom du Client : BARDEAUX Christelle

Adresse e-mail : scn_bardeaux@gmail.com

Si vous étiez sous-traitant, l'attestation doit être visée par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre d'exécution ou Contrôleur technique

Nom du Maître d'œuvre d'exécution :

Adresse e-mail : Architecte, bureau d'études, ingénieurs conseils, etc.

Nom du Contrôleur technique :

Adresse e-mail :

Cocher la case du signataire de l'attestation

Nom et adresse du chantier : BARDEAUX Christelle (salon de coiffure)
44 Rue de la Charente 16460 AUNAC

Date de début des travaux : 14/06/2022 Date de réception des travaux : 15/06/2022

Description technique des travaux réalisés :

en fonction des critères techniques de la qualification demandée, indiquer les surfaces, tonnages, puissances, portées, hauteurs...

Nettoyage de la façade y compris appréciation d'un certain niveau... Appelation de 2 couches de peinture y compris traitement des embrasures, des menuiseries

Montant HT du marché de l'entreprise : 2000,75 € HT

Objet et montant HT des prestations données en sous-traitance par l'entreprise :

Appréciation de la prestation : à remplir par le client (particulier ou maître d'ouvrage professionnel) ou maître d'œuvre ou bureau de contrôle

Très bien Bien Passable Médiocre

Date :

Qualité de la réalisation : Nom du signataire :

Respect des délais :

Tenue du chantier :

Commentaires du signataire :

Super résultat un chantier réalisé avec soin
et rapidité

Équipe très professionnelle



Attestation de travaux

pour le chantier de référence n°...

Seul ce document QUALIBAT est recevable pour toute demande d'extension ou révision de qualification et ne préjuge pas de son attribution.



Partie
Technique



PLAT CARR PEINT

6 Impasse d'Angoulême

16230 MAINE DE BOIXE

Tél. 05 17 20 03 38 contact@platcarrpeint.fr

Siret 349 107 748 00015 APE 4331 Z

Nom de l'entreprise ayant réalisé les travaux :

PLAT CARR PEINT

Adresse : 6 impasse d'Angoulême 16230 MAINE DE BOIXE

Nom du Client : BARIT Anne Laure

Adresse e-mail : hanna_barit@orange.fr

Si vous étiez sous-traitant, l'attestation doit être visée par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre d'exécution ou Contrôleur technique

Nom du Maître d'œuvre d'exécution :

Adresse e-mail

Architecte, bureau d'études, ingénieurs conseils, etc.

Nom du Contrôleur technique :

Adresse e-mail :

Cocher la case du signataire de l'attestation

Nom et adresse du chantier : BARIT Anne Laure 6 route de Fouqueray
16140 AMBERRAC

Date de début des travaux : 13/09/2022 Date de réception des travaux : 30/09/2022

Description technique des travaux réalisés :

en fonction des critères techniques de la qualification demandée, indiquer les surfaces, tonnages, puissances, portées, hauteurs...

Création d'une dalle à l'italienne avec réalisation d'une cloison mortier béton XXL y compris face de pente, par étanchéité sur mur toute hauteur et par faïence et carrelage se et cloche (AD) et réalisation des joints.

Montant HT du marché de l'entreprise : 3283,77 € HT

Objet et montant HT des prestations données en sous-traitance par l'entreprise :

Appréciation de la prestation : à remplir par le client (particulier ou maître d'ouvrage professionnel) ou maître d'œuvre ou bureau de contrôle

Très bien

Bien

Passable

Médiocre

Date : 23 III 2023

Qualité de la réalisation :



Nom du signataire :

BARIT

Respect des délais :



Tenue du chantier :



Commentaires du signataire :

Carreleur efficace, motivé, ponctuel et de bons conseils

[Barit]



version 06-2023

Attestation de travaux

pour le chantier de référence n°...

Seul ce document QUALIBAT est recevable pour toute démonstration d'extension ou révision de qualification et ne préjuge pas de son attribution.



Partie
Technique

PLAT CARR PEINT

6 Impasse d'Angoulême
16230 MAINE DE BOIXE

Tél: 05 17 20 03 38 contact@platcarrpeint.fr
Siret 349 107 748 00015 APE 4331 Z

Nom de l'entreprise ayant réalisé les travaux :

PLAT CARR PEINT

Adresse : 6 impasse d'Angoulême 16230 MAINE DE BOIXE

Nom du Client : JOYES Patrice

Adresse e-mail

Si vous étiez sous-traitant, l'attestation doit être visée par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre d'exécution ou Contrôleur technique

Nom du Maître d'œuvre d'exécution : Marguerite Pucek

Adresse e-mail : Marguerite.architecte@gmail.com
Architecte, bureau d'études, ingénieurs conseils, etc.

Nom du Contrôleur technique :

Adresse e-mail :

Cocher la case du signataire de l'attestation

Nom et adresse du chantier : JOYES Patrice 16410 TORSAC

Date de début des travaux : 01/02/2023

Date de réception des travaux : 15/02/23

Description technique des travaux réalisés :

en fonction des critères techniques de la qualification demandée, indiquer les surfaces, tonnages, puissances, portées, hauteurs...
préparation... des supports... y compris... raffrage... puis... pose... carreaux de céramique suivi...
avec... mortier colle... joints... cuit... application d'une huile de protection...
en... 3 couches.

Montant HT du marché de l'entreprise : 14 383,93 HT (carrelage unifacile)

Objet et montant HT des prestations données en sous-traitance par l'entreprise :

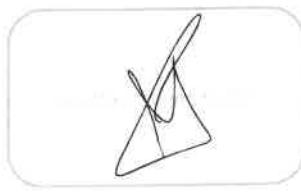
RAS

Appréciation de la prestation : à remplir par le client (particulier ou maître d'ouvrage professionnel) ou maître d'œuvre ou bureau de contrôle

	Très bien	Bien	Passable	Médiocre	Date :
Qualité de la réalisation :	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	21.03.23
Respect des délais :	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Tenu du chantier :	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Nom du signataire : Pucek Marguerite

Commentaires du signataire : Le chantier s'est très bien déroulé.



Attestation de travaux

pour le chantier de référence n°...

Seul ce document QUALIBAT est recevable pour toute demande d'extension ou révision de qualification et ne préjuge pas de son attribution.



Partie Technique

Nom de l'entreprise ayant réalisé les travaux :

PLAT CARR PEINT

Adresse : 6 Impasse d'Angoulême 16230 MAINE DE BOIXE

Nom du Client : VILPET

Adresse e-mail .

Si vous étiez sous-traitant, l'attestation doit être visée par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre d'exécution ou Contrôleur technique

Nom du Maître d'œuvre d'exécution : RENOVIA lucie fenton

Adresse e-mail : lucie.fenton@leonard-batiment.fr
Architecte, bureau d'études, Ingénieurs conseils, etc.

Nom du Contrôleur technique :

Adresse e-mail :

Cocher la case du signataire de l'attestation

Nom et adresse du chantier : VILPET 34 rue du souffre 16430 CHAMONIX

Date de début des travaux : 28/01/2024

Date de réception des travaux : 29/01/2024

Description technique des travaux réalisés :

en fonction des critères techniques de la qualification demandée, indiquer les surfaces, tonnages, puissances, portées, hauteurs...

Aménagement de combles au R+2 avec dépose de fond existant et remise en œuvre d'un plafond rampant, y compris isolation 300 mm et membrane... Réalisation des doublages avec isolation en 120 mm et réalisation des bandes multiples et armées.

Montant HT du marché de l'entreprise : 8365,72 € HT

Objet et montant HT des prestations données en sous-traitance par l'entreprise :

Appréciation de la prestation : à remplir par le client (particulier ou maître d'ouvrage professionnel) ou maître d'œuvre ou bureau de contrôle

Très bien

Bien

Passable

Médiocre

Date :

21/03/2023

Qualité de la réalisation :



Nom du signataire :

Respect des délais :



Tenue du chantier :



Commentaires du signataire :

travail sérieux

RENOVIA
Vivre bien dans l'ancien
60, rue Capitaine Favre
16004 ANGOULEME Cedex
RCS B 308 749 837
Tél. 05 45 61 82 00



Attestation de travaux

pour le chantier de référence n°...

Seul ce document QUALIBAT est acceptable pour toute demande d'attribution ou révision de qualification et ne prévoit pas de tarification.



Partie
Technique



Nom de l'entreprise ayant réalisé les travaux :

PLAT CARR PEINT

Adresse : 6, rue d'Angoulême 16230 MAINE DE BOIXE

PLAT CARR PEINT
6 Impasse d'Angoulême
16230 MAINE DE BOIXE
Tél. 05 17 20 03 38 contact@platcarrpeint.fr
Siret 349 107 746 00015 APE 4331 Z

Nom du Client : SAS ALUDE DES OUVRAGES

Adresse e-mail : contact@fontchandiere.com

Si vous étiez sous-traitant, l'attestation doit être visée par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre d'exécution ou Contrôleur technique

Nom du Maître d'œuvre d'exécution : les propriétaires Andréa et Nicolas

Adresse e-mail : contact@fontchandiere.com

Architecte, bureau d'études, ingénieurs conseils, etc.

Nom du Contrôleur technique :

Adresse e-mail :

Cocher la case du signataire de l'attestation

Nom et adresse du chantier : SALLE DE RECEPTION DU DOMAINE DE FOURCHAUÈNE
16710 ST YVITIA

Date de début des travaux : 09/01/2023

Date de réception des travaux : 31/03/23

Description technique des travaux réalisés :

en fonction des critères techniques de la qualification demandée, indiquer les surfaces, tondages, puissances, portées, hauteurs...
réalisatiion de 306 m² de plafonds droits et rampants isolés en laine de verre type TI 216 de 320mm (R=10,50) et pose de 36 m² de membrane VARCO.
Pose en oeuvre de 613 m² de doublage isolé avec 6A32 120mm (R=3,75)

Montant HT du marché de l'entreprise : 66 218 € HT

Objet et montant HT des prestations données en sous-traitance par l'entreprise :

Appréciation de la prestation : à remplir par le client (particulier ou maître d'ouvrage professionnel) ou maître d'œuvre ou bureau de contrôle

Très bien

Bien

Passable

Médiocre

Date : 31/03/23

Qualité de la réalisation :



Nom du signataire :

André BAYOU - Groupe ATO

Respect des délais :



Tenue du chantier :



Commentaires du signataire :



version 05 - 2023

Attestation de travaux

pour le chantier de référence n°...

Seul ce document QUALIBAT est recevable pour toute demande d'extension ou révision de qualification et ne préjuge pas de son attribution.



Partie
Technique

 PLAT CARR PEINT

6 Impasse d'Angoulême

16230 MAINE DE BOIXE

Tél. 05 17 20 03 38 contact@platcarpeint.fr

Siret 349 107 748 00015 APE 4331 Z

Nom de l'entreprise ayant réalisé les travaux :

PLAT CARR PEINT

Adresse : 6 impasse d'Angoulême 16230 MAINE DE BOIXE

Nom du Client : N. et Mme LIPPmann

Adresse e-mail : 10 rue haute des bordageaux 16400 VOUVIL & GEST

Si vous étiez sous-traitant, l'attestation doit être visée par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre d'exécution ou Contrôleur technique

Nom du Maître d'œuvre d'exécution :

Adresse e-mail : Architecte, bureau d'études, ingénieurs conseils, etc.

Nom du Contrôleur technique :

Adresse e-mail :

Cocher la case du signataire de l'attestation

Nom et adresse du chantier : idem ci-dessus

Date de début des travaux : 09/01/2023

Date de réception des travaux : 23/2/23

Description technique des travaux réalisés :

en fonction des critères techniques de la qualification demandée, indiquer les surfaces, tonnages, puissances, portées, hauteurs...

Travaux de préparations de supports (plafonds : 115 m² et murs : 148 m²)
pas grattage, ouverture de fissures et rebouchage puis ponçage, imprimion et finition.

Peinture en peinture des plinthes et de la faîtière.

Montant HT du marché de l'entreprise : 9455,75 € HT

Objet et montant HT des prestations données en sous-traitance par l'entreprise :

Appréciation de la prestation : à remplir par le client (particulier ou maître d'ouvrage professionnel) ou maître d'œuvre ou bureau de contrôle

Très bien

Bien

Passable

Médiocre

Date : 08/03/2023

Qualité de la réalisation :



Nom du signataire : Lippmann

Respect des délais :



Tenu du chantier :



Commentaires du signataire : Nous sommes très contents des travaux réalisés par Platcarrpeint.



Attestation de travaux

pour le chantier de référence n°...

Seul ce document QUALIBAT est recevable pour toute demande d'extension ou révision de qualification et ne préjuge pas de son attribution.



Partie Technique


PLAT CARR PEINT
6 Impasse d'Angoulême
16230 MAINE DE BOIXE
de l'entreprise
Tél. 05 17 20 03 38 contact@platcarrpeint.fr
Siret 349 107 748 00015 APE 4331 Z

Nom de l'entreprise ayant réalisé les travaux :

PLAT CARR PEINT

Adresse : 6 impasse d'Angoulême 16230 MAINE DE BOIXE

Nom du Client : TERRITOIRES CHARENTE

Si vous étiez sous-traitant, l'attestation doit être visée par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre d'exécution ou Contrôleur technique

Adresse : 1 impasse Truffière 16000 ANGOULEME

Nom du Maître d'œuvre d'exécution : NICOLAS GENAUD

Architecte, bureau d'études, ingénieurs conseils, etc.

Adresse : 5 place du palet 16000 ANGOULEME

Nom du Contrôleur technique : ALPES CONTROLES

Adresse : avenue Maryse Bastié 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC

Cocher la case du signataire de l'attestation

Nom et adresse du chantier : REHABILITATION D'UN IMMEUBLE 22 rue Guy Ragnaud 16000 ANGOULEME

Date de début des travaux : 21/04/2020 **Date de réception des travaux :** 27/01/2021

Description technique des travaux réalisés :

en fonction des critères techniques de la qualification demandée, indiquer les surfaces, tonnages, puissances, portées, hauteurs...

Réalisation des travaux de plaquisterie et isolation par pose de doublages sur ossature métallique ou Ba13 collé (1693m²), de cloisons de distribution CF (1163m²) et de plafonds CF et acoustiques (2013m²) y compris gaines techniques.

Montant HT du marché de l'entreprise : 192 611.79€HT

Objet et montant HT des prestations données en sous-traitance par l'entreprise :

NEANT

Appréciation de la prestation : à remplir par le client (particulier ou maître d'ouvrage professionnel) ou maître d'œuvre ou bureau de contrôle

Très bien

Bien

Passable

Médiocre

Date :

6.2.21

Qualité de la réalisation :



Nom du signataire :

GENNAUD

Respect des délais :



Tenue du chantier :



Commentaires du signataire :

*Bonne réalisation
au temps et au qualité - Jein!*

NICOLAS GENNAUD ARCHITECTE DPLG
5, place du Palet - 16000 Angoulême
nicolas.gennaud.architecte@gmail.com
06 81 51 64 09 / 05 45 38 06 05
Ordre des architectes n. 2983
Siret n. 339 974 446 00055





Attestation de travaux

pour le chantier de référence n°...

Seul ce document QUALIBAT est recevable pour toute demande, extension ou révision de qualification et ne préjuge pas de son attribution.



Partie
Technique



Nom de l'entreprise ayant réalisé les travaux :

PLAT CARR PEINT

Adresse : 6 impasse d'Angoulême 16230 MAINE DE BOIXE

PLATRE - CARRELAGE - PEINTURE

RN 10 - 16230 MAINE DE BOIXE

Tél. 05 52 26 82 00 - Fax 05 45 20 01 11

Siret 349 107 748 000 15 - APE 4331Z

Nom du Client : Joseph Thomas MINIX

Si vous étiez sous-traitant, l'attestation doit être visée par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre d'exécution ou Contrôleur technique

Adresse : 6 imp. d'Austerlitz 16025 ANGOULÈME Cedex

Nom du Maître d'œuvre d'exécution : GREENWICH Eric LAVANT
Architecte, bureau d'études, ingénieurs conseils, etc.

Adresse : 6 Rue Raymond Lemaire 16200 ANGOULÈME

Nom du Contrôleur technique : U. SALON ALPES CONTROLES
Adresse : 77 Avenue PARISIENNE 16340 ISLE D'ESPAGNE

Cocher la case du signataire de l'attestation

Nom et adresse du chantier : U.S logements à St Frévin

Date de début des travaux : 01/01/2010 Date de réception des travaux : En cours

Description technique des travaux réalisés :

en fonction des critères techniques de la qualification demandée, indiquer les surfaces, tonnages, puissances, portées, hauteurs..

CLOISONS SECHEES - PENVISERIES INT.
doublage, cloisons de distribution, plafonds, isolation
menuiseries intérieures

Montant HT du marché de l'entreprise : 414 227 € HT

Objet et montant HT des prestations données en sous-traitance par l'entreprise :

Appréciation de la prestation à remplir par le client (particulier ou maître d'ouvrage professionnel) ou maître d'œuvre du bureau de contrôle

Très bien Bien Passable Médiocre

Date : 21/01/2010

Nom du signataire

Qualité de la réalisation

Respect des délais

Tenue du chantier

Commentaires du signataire : standard, rien à redire
du 1^{er} pavillon fait et très bien

Logolia

Pour le Directeur Général et par déléguation,
Le Directeur Développement et Patrimoine
Signature et nom du client

Axelle TARRUELLA



Version 04 - 2010

Bonne exécution de la mise en œuvre
de la menuiserie

ATTENTION chantier non fini!

Attestation de travaux

pour le chantier de référence n°...

Le document est à recycler sous forme de modèle
et non destiné à la qualification et à l'attribution de son attribut.



Partie
Technique

PLATRE - CARRELAGE - PEINTURE

RN 10 - 16230 MAINE DE BOIXE

Tél. 05 45 22 26 82 Fax 05 45 20 31 11

Siret 349 107 748 000 15 - APE 4331 Z

Nom de l'entreprise ayant réalisé les travaux :

PLAT CARR PEINT

Adresse : 6 impasse d'Angoulême 16230 MAINE DE BOIXE

Nom du Client : CENTRE HOSPITALIER D ANGOULEME

Si vous êtes sous-traitant, l'attestation doit être visée par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre d'exécution ou Contrôleur technique

Adresse : CS 65056 ST MICHEL 16959 ANGOULEME CEDEX 9

Nom du Maître d'œuvre d'exécution : NICOLAS GENAUD ARCHITECTE

Architecte, bureau d'études, Ingénieurs conseils, etc.

Adresse : 5 PLACE DU PALET 16000 ANGOULEME

Nom du Contrôleur technique : ALPES CONTROLES

Adresse : AVENUE MARYSE BASTIE 16340 L ISLE D ESPAGNAC

Cocher la case du signataire de l'attestation

Nom et adresse du chantier : BATIMENT IFA CESU CENTRE DE SIMULATION DE L HOPITAL DE GIRAC

Date de début des travaux : 03/10/2019 Date de réception des travaux : 26/06/2020

Description technique des travaux réalisés :

en fonction des critères techniques de la qualification demandée, indiquer les surfaces, tonnages, puissances, portées, hauteurs..

Réalisation de 310m² de doublage de mur extérieur y compris insertion d'une dalle de verre épaisseur 160mm (L = 5,00) et plaquage avec BA 18 standard ou hydro suivant localisation.

Montant HT du marché de l'entreprise : 57 209,33 €HT

Objet et montant HT des prestations données en sous-traitance par l'entreprise :

Appréciation de la prestation : à remplir par le client (particulier ou maître d'ouvrage professionnel) ou maître d'œuvre ou bureau de contrôle

Très bien

Bien

Passable

Médiocre

Date :

15/07/2020

Nom du signataire :

TAPIÈ

Qualité de la réalisation :



Respect des délais :



Tenu du chantier :



Centre Hospitalier d'Angoulême

Rond-Point de Girac

CS 65055 SAINT-MICHEL

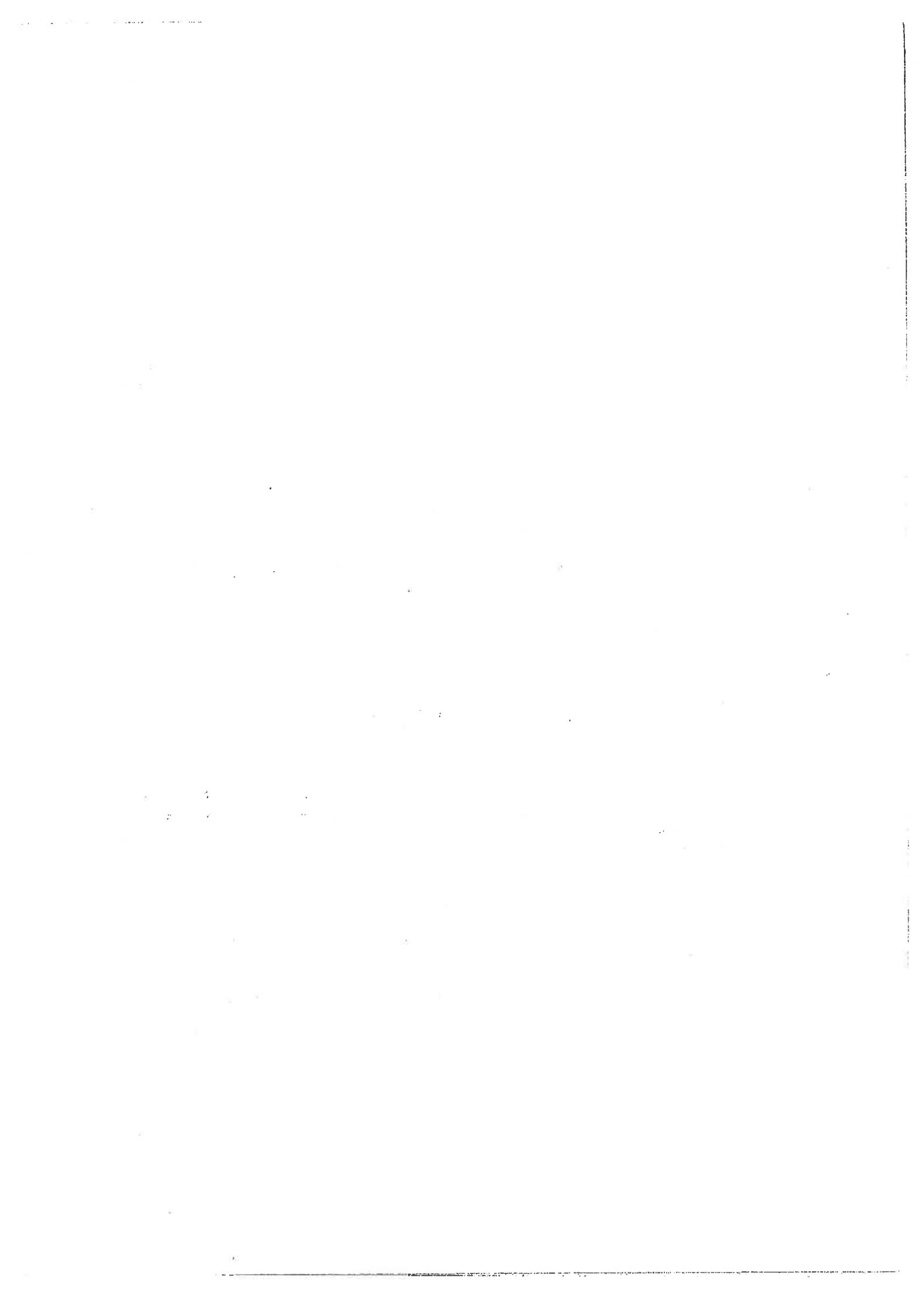
16959 ANGOULEME Cedex 9





***PLATRERIE TRADITIONNELLE – SECHE FAUX PLAFONDS
CARRELAGE – FAIENCE
PEINTURE REVETEMENTS DE SOLS ET MURS – DECORATION
FAÇADE – ISOLATION PAR L'EXTERIEUR***

6- DOCUMENTS ADMINISTRATIFS, SOCIAUX ET FISCAUX



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

ARTICLES 45 ET 48 DE L'ORDONNANCE N° 2015-899 DU 23 JUILLET 2015 ET ARTICLE 48-1° DU DECRET N° 2016-360 DU 25 MARS 2016

Je soussigné FRANCOIS Philippe , agissant au nom de la société SARL PLAT CARR PEINT dont le siège social est sis 6 impasse d'Angoulême 16230 MAINE DE BOIXE, et dûment habilité à cette fin en vertu de mes fonctions de Gérant.

Déclare et atteste sur l'honneur qu'en application des articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics :

- 1) Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-34 à 222-40, 313-1, 313-3, 314-1, 324-1, 324-5, 324-6, 421-1 à 421-2-4, 421-5, 432-10, 432-11, 432-12 à 432-16, 433-1, 433-2, 434-9, 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 à 445-2-1 ou 450-1 du code pénal, aux articles 1741 à 1743, 1746 ou 1747 du code général des impôts et pour les marchés publics qui ne sont pas des marchés publics de défense ou de sécurité aux articles 225-4-1 et 225-4-7 du code pénal, ou pour recel de telles infractions, ainsi que pour les infractions équivalentes prévues par la législation d'un autre Etat membre de l'Union européenne.
Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une de ces infractions pour recel d'une de ces infractions d'un membre de l'organe de gestion, d'administration, de direction ou de surveillance ou d'une personne physique qui détient un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle d'une personne morale entraîne l'exclusion de la procédure de passation des marchés publics de cette personne morale, tant que cette personne physique exerce ces fonctions.
- 2) Avoir souscrit les déclarations incombant à la société en matière fiscale ou sociale et avoir acquitté les impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales exigibles dont la liste est fixée par voie réglementaire.
- 3) Ne pas faire l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L.640-1 du code de commerce ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
Ne pas faire l'objet d'une mesure de faillite personnelle ou d'une interdiction de gérer en application des articles L.653-1 à L. 653-8 du code de commerce ou d'une mesure équivalente prévue par un droit étranger ;
Ne pas faire l'objet d'une procédure de redressement judiciaire en application de l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger.
- 4) Avoir satisfait aux obligations fixées par l'article D 8222-5 du Code du Travail.
- 5) Ne pas avoir été sanctionnées pour méconnaissance des obligations prévues aux articles L.8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L.8251-1 et L. 8251-2 du code du travail ni avoir été condamnées au titre de l'article L. 1146-1 du même code ou de l'article 225-1 du code pénal.
Avoir mis en œuvre l'obligation de négociation annuelle prévue à l'article L. 2245-5 du code du travail.
Ne pas avoir été condamnées au titre du 5^e de l'article 131-39 du code pénal.
- 6) Ne pas avoir fait l'objet d'une mesure d'exclusion des contrats administratifs en application de l'article L. 8272-4 du code du travail.
- 7) Etre en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- 8) Certifie sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard du Code du Travail et notamment de ses articles L. 3243-2 et L 3243-4, L 1221-10, L 8221-1, L 8221-2, L 8221-3, L 8221-5, L 1221-13 et L 1221-15, L 8251-1, L 5221-8 et R 3243-1 à R 3243-5, D 8254-2, D 8222-5.

Fait à Maine de Boixe, le : 01/01/2014

FRANCOIS Philippe, gérant



Greffre du Tribunal de Commerce d'Angoulême13 PL DU CHAMPS DE MARS
16000 ANGOULEME

N° de gestion 1989B00035

Code de vérification : 9aCHu6R38L
<https://controle.infogreffre.fr/controle>**Extrait Kbis****EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**
à jour au 5 octobre 2023**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE***Immatriculation au RCS, numéro* 349 107 748 R.C.S. Angoulême*Date d'immatriculation* 25/01/1989*Dénomination ou raison sociale* PLAT-CARR-PEINT*Forme juridique* Société à responsabilité limitée*Capital social* 300 000,00 Euros*Adresse du siège* 6 Impasse D Angoulême 16230 Maine-de-Boixe*Durée de la personne morale* Jusqu'au 25/01/2088*Date de clôture de l'exercice social* 30 septembre**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES****Gérant***Nom, prénoms* FRANCOIS Philippe*Date et lieu de naissance* Le 13/01/1969 à Ruffec (16)*Nationalité* Française*Domicile personnel* 40 Rue du Bourg 16800 Soyaux**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL***Adresse de l'établissement* 6 Impasse D Angoulême 16230 Maine-de-Boixe*Activité(s) exercée(s)* plâtrerie carrelage peinture tous accessoires l'exploitation d'une concession de vente et application de revêtements sols/murs*Date de commencement d'activité* 01/01/1989*Origine du fonds ou de l'activité* Achat*Précédent propriétaire**Dénomination**Nom du journal d'annonces légales**Date de parution**Mode d'exploitation*

FRANCOIS Jean-Paul

Charente libre

20/04/2007

Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT



ENTREPRISE

Agence n° 000101904
EIRL CROUAIL ASSURANCES
 Agent général exclusif MMA
 N° ORIAS 07011017 www.orias.fr
 RSEIRL 440905297 ANGOULEME
 12/14 BOULEVARD PASTEUR
 BP 61129
 16000 ANGOULEME
 Tél 0545384118 - Fax 0545921330
agence.mma.fr/angouleme-les-halles/
 Particuliers: agence.crouail@mma.fr
 Pro : mmaentreprise.crouail@mma.fr

L'ASSURANCE MMA BTP ENTREPRISE DE CONSTRUCTION

SARL PLAT CARR PEINT
 RN10
 6 IMPASSE D ANGOULEME
 16230 MAINE DE BOIXE

ATTESTATION D'ASSURANCE

ANH56 - (1/2023)

MMA IARD Assurances Mutuelles - MMA IARD

atteste que : SARL PLAT CARR PEINT RN10 6 IMPASSE D ANGOULEME 16230 MAINE DE BOIXE

SIRET n° 349107748 00015

est titulaire du contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale N°146788806,

pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- aux activités professionnelles ou missions suivantes :

[REDACTED] technique ou acoustique par l'intérieur

Réalisation, (y compris leurs revêtements et menuiserie), de :

- isolation thermique de murs, parois, sols, plafonds et toitures de tous ouvrages,
- isolation et de traitement acoustique par la mise en œuvre de matières ou matériaux adaptés,
- calorifugeage des circuits, tuyauteries et appareils.

Est exclue la réalisation d'isolation frigorifique des locaux de toute capacité et fonctionnant à toutes températures.

Est également exclue la réalisation d'isolation par l'extérieur.

[REDACTED] technique ou acoustique par l'extérieur

Réalisation de travaux d'isolation par l'extérieur quelle que soit la technique utilisée. Cette activité comprend l'intégration de tous produits, matériels, et accessoires contribuant à la ventilation et fermetures associées. Sont exclues la pose de menuiseries extérieures et la réalisation d'isolation frigorifique des locaux de toute capacité et fonctionnant à toutes températures. Est également exclue la réalisation d'isolation par l'intérieur.

[REDACTED] plâtrerie

Réalisation de plâtrerie, cloisonnement, faux-plafonds et gaines à base de plâtre en intérieur. Cette activité comprend la mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie. Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires* de :- menuiseries intégrées aux cloisons,- doublage thermique ou acoustique intérieur.

[REDACTED] menuiserie intérieure

Réalisation de tous travaux de menuiserie intérieure, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé, pour les portes, murs, plafonds, faux-plafonds, cloisons, planchers y compris surélevés, parquets y compris pour les sols sportifs, revêtements, escaliers et garde corps, stands, expositions, fêtes, agencements et mobilier. Cette activité comprend les travaux de :- mise en œuvre des éléments de remplissage, y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,- habillage et de liaisons intérieures et extérieures,- vitrerie et de miroiterie,Ainsi que les travaux accessoires et complémentaires* de :- mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie,- traitement préventif des bois.Est exclu le traitement curatif du bois.

231208 ABTP052 009872



Réalisation de menuiseries extérieures, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé à l'exclusion des façades rideaux.

Cette activité comprend les travaux de :

- mise en œuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,
- calfeutrement sur chantier des joints de menuiseries,
- mise en œuvre de fermetures et de protections solaires intégrées ou non,
- d'habillage et de liaisons intérieures et extérieures,
- vitrerie et miroiterie.

Ainsi que *les travaux accessoires ou complémentaires** de :

- alimentations, commandes et branchements électriques éventuels,
- mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique, feu et de sécurité,
- traitement préventif des bois.

Sont exclus la réalisation de vérandas, serres et le traitement curatif du bois.

Carrelage Faïence - Revêtement de surfaces en matériaux durs - Chapes et sols coulés

Réalisation de revêtements de surfaces en carrelage ou tout autre produit en matériaux durs, naturels ou artificiels (hors agrafages, attaches), chapes et sols coulés. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires* de :- pose de résilient acoustique ou d'isolation sous chape ou formes flottantes,- étanchéité sous carrelage non immergé,- protection par imperméabilisation des supports de carrelage et faïence.Sont exclus les revêtements en résine coulée et les carrelages immersés. Les revêtements de sol à base de résine synthétique sont limités à 1% du CA HT

Parquets - Revêtements souple et support textile

Réalisation de parquets (traditionnels, collés ou flottants), de revêtements souples, avec ou sans support textile, en tous matériaux plastiques, caoutchouc et produits similaires, ou en bois (feuilles de placage sur kraft ou sur textiles, placages collés ou contreplaqués minces collés) ou tout autre relevant des mêmes techniques de mise en œuvre.Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires* de :- réalisation de chapes nécessaires à la pose du revêtement.Sont exclus les revêtements de sols sportifs et les revêtements en résine coulée.

Peinture - Revêtements plastiques épais ou semi épais

Réalisation de peinture, y compris les revêtements plastiques épais ou semi épais (RPE et RSE), de ravalement en peinture ou par nettoyage, de pose de revêtements souples, textiles, plastiques ou assimilés sur surfaces horizontales et verticales.Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires* de :- remise en état de menuiseries,- revêtement de faïence, - nettoyage, sablage, grenailage,- isolation acoustique et thermique par l'intérieur et l'extérieur.Sont exclus les travaux d'imperméabilisation et d'étanchéité.Sont exclus les revêtements de sol à base de résine synthétique.

Attention : dès lors que figure dans la définition d'une activité la mention de « travaux accessoires et/ou complémentaires », il est rappelé que les dits travaux répertoriés comme « accessoires et/ou complémentaires* », ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un marché de travaux à part entière. Si tel était le cas, ces travaux seraient alors réputés non garantis*

- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances,
- aux travaux réalisés en France métropolitaine,
- aux chantiers dont le coût total prévisionnel de construction HT tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15 000 000 Euros,
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
 - travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P ou à des recommandations professionnelles acceptées par la C2P,
 - procédés ou produits faisant l'objet, au jour de la passation du marché, d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (Atec), valides et non mis en observation par la C2P,
 - procédés ou produits faisant l'objet, au plus tard le jour de la réception (au sens de l'article 1792-6 du code civil), d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (Atex) avec avis favorable.

Les règles professionnelles acceptées par la C2P (commission prévention produits mis en œuvre par l'Agence Qualité Construction), les recommandations professionnelles acceptées par la C2P et les procédés ou produits mis en observation par la C2P sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques ci-dessus énoncées, l'assuré en informe l'assureur.

ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENTNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévues par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.</p>	<p>En habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage</p> <p>Hors habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.</p> <p>En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.</p>
Durée et maintien de la garantie	
<p>La garantie couvre pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.</p>	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Par dérogation aux dispositions figurant dans le tableau ci-dessus, le montant de la garantie hors habitation couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.

Dans la mesure où elles sont souscrites, les garanties obligatoire et complémentaires de responsabilité civile décennale, à l'exception de la garantie bon fonctionnement, sont gérées en capitalisation. Les autres garanties sont gérées en répartition.

GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENTNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.	Se reporter au tableau de garanties ci-après
Durée et maintien de la garantie	
<p>Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception</p>	

TABLEAU DES GARANTIES

INDEX DU BATIMENT BT 01 (VAR ANNUELLE REF. 01/06) : valeur 130.3 applicable au 01/01/2024
Responsabilité Civile Décennale - Entreprises de construction

Nature des garanties	Montant des garanties (par sinistre) (3)	Montant des franchises (non indexé) par sinistre (1) (2)
A. Responsabilité civile décennale ouvrages soumis à obligation d'assurance (gestion en capitalisation)		
1) Responsabilité décennale locateur d'ouvrages (articles L241 -1 et L241-2 du code des assurances)	A hauteur du coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage. Les travaux de réparation comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.	3 200 EUR
2) Responsabilité en qualité de sous-traitant (article 1792-4-2 du code civil)		
B. Responsabilité civile décennale ouvrages non soumis à obligation d'assurance		
C. Garanties complémentaires après réception		
1) Bon fonctionnement des éléments d'équipement sur ouvrages soumis à obligation d'assurance (Art. 1792-3 du Code Civil)	1 240 000 EUR	3 200 EUR
2) Dommages aux existants (y compris frais de déblaiement)	620 000 EUR	3 200 EUR
3) Dommages immatériels consécutifs	620 000 EUR	
(1) La franchise est doublée en cas de défaut ou d'insuffisance d'assurance du sous-traitant au jour du sinistre.		
(2) Une seule franchise pour un même sinistre "Responsabilité civile décennale", la plus élevée.		
(3) Les montants des garanties constituent notre engagement maximum pour l'ensemble des assurés.		

Au delà de l'une de ces limites, qui conditionnent l'application du contrat, l'assuré doit se rapprocher de son assureur.

La présente attestation ne vaut pas dès lors qu'il est recouru à un contrat collectif de responsabilité décennale (CCRD). Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle ne peut engager l'assureur, au-delà des clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait le 08/12/2023 à ANGOULEME

L'Assureur,



ENTREPRISE
Agence n° 000161800
EIRL CROUAIL ASSURANCES
Agent général exclusif MMA
N° ORIAS 07011017 www.orias.fr
RSEIRL 440905297 ANGOULEME
12/14 BOULEVARD PASTEUR
BP 61129
16000 ANGOULEME
Tél 0545384118 - Fax 0545921330
agence.mma.fr/angouleme-les-halles/
Particuliers: agence.crouail@mma.fr
Pro : mmaentreprise.crouail@mma.fr

**ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE
L'ASSURANCE MMA BTP
ENTREPRISE DE CONSTRUCTION**

SARL PLAT CARR PEINT
RN10
6 IMPASSE D ANGOULEME
16230 MAINE DE BOIXE

Réf. Ag : 000161800 Pt vente : Pr. :

AM56 - (1/2023)

MMA IARD Assurances Mutuelles - MMA IARD

certifie que SARL PLAT CARR PEINT

- a souscrit l'assurance MMA BTP, contrat n° 146788806
- pour garantir sa responsabilité civile liée aux activités professionnelles suivantes :
 - Isolation thermique ou acoustique, par l'intérieur
 - Isolation thermique ou acoustique, par l'extérieur
 - Plâtrerie - Staff - Stuc - Gypserie
 - Menuiseries intérieures
 - Menuiseries extérieures
 - Carrelage Faïence - Revêtement de surfaces en matériaux durs - Chapes et sols coulés
 - Revêtement de surfaces en matériaux souples et parquets
 - Peinture

A la date de délivrance de la présente attestation, ce contrat couvre, dans les conditions définies contractuellement, les conséquences pécuniaires résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile liée à ses activités professionnelles.

231208 ABTP042 0098871



Page 1 / 2

MMA IARD Assurances Mutuelles
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes

MMA IARD
Société anonyme, au capital de 537 052 368 € entièrement versé
RCS Le Mans 775 652 126

Siège social : 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances.

MMA Vie Assurances Mutuelles
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS Le Mans 775 652 118

MMA VIE
Société anonyme, au capital de 144 386 938 € entièrement versé
RCS Le Mans 440 042 174

IDU REP Eco circulaire FR231780_03XLOT

Il comprend les garanties suivantes :

INDEX DU BATIMENT BT 01 (VAR, ANNUELLE REF. 01/06) : valeur 130,3 applicable au 01/01/2024
Responsabilité Civile Professionnelle - Entreprises de construction

Nature des garanties	Montant des garanties	Montant des franchises (non indexé) (3)
	(par sinistre et par année d'assurance) (5)	
A. Tous dommages confondus dont :	8 000 000 EUR (non indexé)	
B. Dommages corporels et immatériels consécutifs (1)	8 000 000 EUR (non indexé)	
. Limité en cas de faute inexcusable à	3 500 000 EUR (non indexé)	Néant
. Utilisation ou déplacement d'un véhicule	sans limitation de somme	
C. Dommages matériels et immatériels consécutifs (1)	4 340 000 EUR	3 200 EUR (2)
. dont vol commis par vos préposés	58 700 EUR	
D. Dommages subis par les biens confiés	372 000 EUR	
E. Dommages immatériels non consécutifs (1) (hors performance énergétique)	372 000 EUR	3 200 EUR (2)
F. Dommages résultant d'erreur d'implantation de constructions (tous dommages confondus) (1)	372 000 EUR	15 000 EUR
G. Dommages intermédiaires	248 000 EUR	6 000 EUR
H. Dommages causés par l'amiante (tous dommages confondus) (1)	744 000 EUR	3 200 EUR (sauf dommages corporels)
I. Dommages par atteintes à l'environnement accidentelles se produisant dans l'enceinte de l'un des établissements de l'assuré (4)	502 000 EUR	3 200 EUR
. dont frais d'urgence	50 200 EUR	
J. Préjudice écologique (1)	372 000 EUR	
K. Pertes pécuniaires environnementales dont	372 000 EUR	
. Responsabilité environnementale	124 000 EUR	
. Frais de dépollution des sols et des eaux	124 000 EUR	
. Frais de dépollution des biens immobiliers et mobiliers	124 000 EUR	

(1) Pour les sinistres survenus avant achèvement des travaux, le montant de garantie s'entend par sinistre.
(2) Les niveaux de franchises sont multipliés par DEUX en cas de travaux par points chauds si non respect du permis de feu, et en cas d'explosion si non respect de la procédure DICT (Déclaration d'intention de commencement de travaux), dès lors que ces procédés
(3) Pour un même sinistre, il est fait application de la franchise la plus élevée
(4) Les montants de garantie applicables aux dommages par atteintes à l'environnement se produisant en dehors de l'enceinte de l'un des établissements de l'assuré, sont ceux précisés aux lignes de garanties A B C D E.
(5) Les montants des garanties constituent notre engagement maximum pour l'ensemble des assurés.

Cette attestation, valable pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024, est établie pour servir et valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Elle ne peut engager l'assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat d'assurance auxquelles elles se réfèrent.

Fait le 08/12/2023 à ANGOULEME

L'Assureur,

Contact
www.probtp.com
PRO BTP
OUEST-ATLANTIQUE
44176 NANTES CEDEX 4
Accueil au 02 40 38 15 00



PLAT-CARR-PEINT

6 IMPASSE D ANGOULEME
BP 26
16230 MAINE DE BOIXE

 Pour faciliter le traitement numérique du dossier,
merci de ne pas agrafer les documents.

Siret : 34910774.8-0001.5
(À rappeler dans tous nos échanges)

Nantes, le 2 Novembre 2023

Objet : Attestation de cotisations Retraite

ATTESTATION

Nous soussignés, ALPROagirc-arrco délégataire de gestion pour la fédération Agirc-Arrco, attestons que l'entreprise :

- **Raison sociale :** PLAT-CARR-PEINT
- **Adresse :**
6 IMPASSE D ANGOULEME
16230 MAINE DE BOIXE
- **Numéro de Siret :** 34910774.8-0001.5

a souscrit un contrat retraite à ALPROagirc-arrco et acquitte les contributions dues à la date normale d'exigibilité, sous réserve des régularisations annuelles à venir imposées par la réglementation Agirc-Arrco.

Fait pour valoir et servir ce que de droit.

Nantes, le 2 Novembre 2023



Frédéric JANEQUIN
Directeur régional



URSSAF POITOU-CHARENTES
TSA 30009
38046 GRENOBLE CEDEX 9

A POITIERS , le 08/07/2023

POUR NOUS CONTACTER

Courriel: depuis votre espace urssaf.fr
Tel.: 3957

RÉFÉRENCES

N°SIREN 349107748

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

CHQI73XM92MBNUB

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SARL PLAT-CARR-PEINT
6 IMP D ANGOULEME
16230 MAINE DE BOIXE

OBJET : Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,
Le Directeur



Thierry de Laburthe

ATTESTATION DE FOURNITURE DES DÉCLARATIONS SOCIALES ET DE PAIEMENT DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale

2/2

CODE DE SÉCURITÉ

CHQI73XM92MBNUB

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SARL PLAT-CARR-PEINT
6 IMP D ANGOULEME
16230 MAINE DE BOIXE

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif moyen mensuel de 25 salariés,
- L'effectif moyen mensuel calculé par l'Urssaf à partir des données issues de votre DSN*
- pour une masse salariale de 54494 euros,
- au titre du mois de mai 2023,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS	NUMÉRO SIRET
6 IMP D ANGOULEME	16230 MAINE DE BOIXE

34910774800015

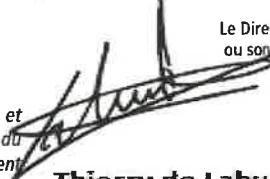
ATTESTATION DE L'UNION DE RECOUVREMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** à la date du 31/05/2023.

Fait à : POITIERS
le : 08/07/2023

Le Directeur
ou son délégué


Thierry de Laburthe

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

** Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

Numéro de délivrance : 15217678

La société désignée ci-dessous :

DENOMINATION DE LA SOCIETE :
EURL PLAT-CARR-PEINT

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :
6 IMPASSE D ANGOULEME
16230 MAINE-DE-BOIXE

N° SIREN : 349107748

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement de la TVA⁽¹⁾
- Paiement de l'impôt sur les sociétés⁽¹⁾

Date de délivrance : le 02/11/2023

Service gestionnaire :
SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES ANGOULEME
EQUIPE IFU
1 RUE DE LA COMBE
16025 ANGOULEME CEDEX

Tél. : 0545975751
SIE.ANGOULEME@DGFiP.FINANCES.GOUV.FR

⁽¹⁾ Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge.

**Code sécurité :**

2 310 374

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur www.cibtp-attestation.fr

SARL PLAT CARR PEINT
R N 10
16230 MAINE DE BOIXE

CERTIFICAT ATTESTANT LE RESPECT DES OBLIGATIONS RELATIVES AUX CONGES PAYES ET AU CHOMAGE-INTEMPORIES

(Article L.2141-2 du code de la commande publique,
Arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique)

Identification de l'entreprise

Dénomination sociale : **SARL PLAT CARR PEINT**
Adresse ou siège social : **R N 10**
16230 MAINE DE BOIXE

SIREN : **349107748**
Numéro d'adhérent : **0050460**

Effectif salarié déclaré par l'entreprise (ou à défaut estimé par la caisse) sur la dernière déclaration exigible au **31 AOUT 2023: 27**

Je soussigné, Marc TARTIÉ, Directeur de la CIBTP-Caisse du Sud-Ouest, dont relève l'entreprise pour les cotisations obligatoires relatives aux congés payés et au chômage-intempéries, atteste, conformément à l'article L.2141-2 du code de la commande publique, que l'entreprise est en situation régulière vis-à-vis de la caisse:

- en ce qui concerne les déclarations exigibles servant à l'assiette des cotisations de congés payés et des cotisations de chômage intempéries,
- en ce qui concerne le paiement desdites cotisations exigibles à la date de délivrance de ce document.

TOULOUSE, le 02 novembre 2023
LE DIRECTEUR,


CIBTP Caisse du Sud-Ouest
7, avenue Jean Gonord • BP 65833
31505 Toulouse Cedex 5
Tél. : 0820 200 140 • Fax : 05 62 16 72 40
SIRET : 776 950 461 00033

Le présent certificat ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles il a été établi.



Relevé d'Identité Bancaire

Cadre réservé au destinataire du relevé

Identification du compte pour une utilisation nationale

30258	10000	08015525480	21
c/Etabl.	c/guichet	n/compte	c/rb

Domiciliation

BIC

BTP BANQUE BATIFRPIXXX

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)

FR76	3025	8100	0008	0155	2548	021
------	------	------	------	------	------	-----

Agence
POITIERSInstituté du compte
PLAT CARR PEINT
SARL PLAT-CARR-PEINT24 AV. SALVADORE ALLENDE
CS 10321
86008 POITIERS CEDEX
TEL : 09.80.96.01.01RN 10
16230 MAINE DE BOIXE

Certifie conforme

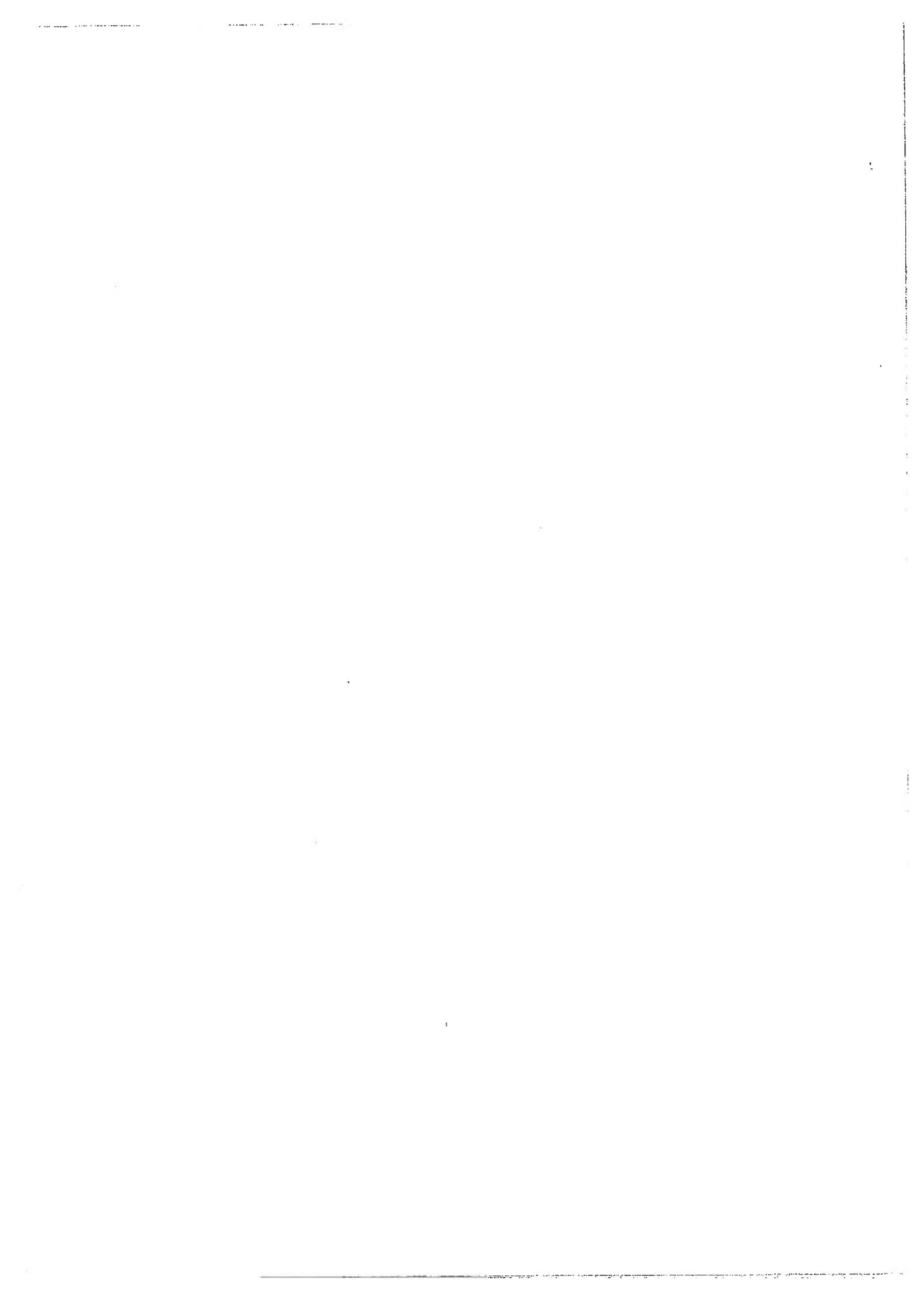
 PLAT CARR PEINT
6 l'impasse d'Angoulême
16230 MAINE DE BOIXE
Tél. 05 17 20 03 38 contact@platcarrpeint.fr
Siret 349 107 748 00015 APE 4331 Z

1920-1921



*PLATRERIE TRADITIONNELLE - SECHE FAUX PLAFONDS
CARRELAGE - FAIENCE
PEINTURE REVESTEMENTS DE SOLS ET MURS - DECORATION
FAÇADE - ISOLATION PAR L'EXTERIEUR*

2- EPI





PLAN PARTICULIER DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE

CHANTIER

A

SOMMAIRE GENERAL

1 RENSEIGNEMENT GENERAUX

- 1.1 Engagement de la Direction du Chantier
- 1.2 L’Ouvrage à Construire
- 1.3 Le Marché
- 1.4 Les Intervenants
- 1.5 Le Chantier
- 1.6 Le Personnel
- 1.7 Formation – Information à la Sécurité

2 SECOURS

- 2.1 Plan de Secours
- 2.2 En cas d'accident
- 2.3 Les Démarches Administrative suite à un accident

3 ETUDES DES RISQUES – PREVENTION

- 3.1 Principales phases de travaux

Edition du

CACHET

FRANCOIS Philippe

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

L'ensemble de l'encadrement de chantier, désigné nominativement dans l'organigramme, s'engage individuellement et collectivement à mettre en œuvre, sur ce chantier l'ensemble des procédures internes du système de Management de la qualité, de la santé, sécurité et de l'Environnement de l'Entreprise.

L'OUVRAGE A CONSTRUIRE

LE MARCHE

DELAIS D'EXECUTIONS

Début d'intervention :

Fin d'intervention :

EFFECTIFS

Moyen :

Maximum :

RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'ENTREPRISE

SARL PLAT CARR PEINT
6 Impasse d'ANGOULEME
16230 MAINE DE BOIXE
TEL. : 05.17.20.03.38
E-mail : contact@platcarrpeint.fr

LES INTERVENANTS

MAITRE D'OUVRAGE :

MAITRE D'OUVRAGE			
---------------------	--	--	--

Maîtrise d'œuvre

MAITRE D' OEUVRE			
---------------------	--	--	--

COORDINATEUR DE SECURITE :

SPS			
-----	--	--	--

ORGANISATION DE PREVENTION ET DE SECOURS

1 Inspection du travail :

DDT
15 Rue des Frères Lumière
16012 ANGOULEME tél. : 05 45 66 68 68

2 CRAM :

16 Bld de Bretagne
16000 ANGOULEME tél. : 05 45 39 96 73

3 OPPBTP :

Rue Marcel Pagnol
87100 LIMOGES
Mme CHATAR tél. : 05 55 37 51 29
M. FANTON tél. : 05 55 37 67 14

4 POLICE :

Tél. : 17

5 SAMU :

Tél. : 15

6 Sapeur- Pompier :

Tél. : 18 avec mobile : 112

UTILISER LES BORNES D'APPEL EN CAS D'URGENCE

ORGANIGRAMME DE CHANTIER

Responsable de l'Exécution des travaux et interlocuteur privilégié pour le chantier :

Nom : S – Prénom : - tél portable :

Siège

FRANCOIS Philippe

Chantier



Conducteur de Travaux

Ouvriers d'exécutions

Plaquistes :

LE CHANTIER

Désignation et coordonnées :

TRAVAUX DE

DESCRIPTION DES OUVRAGES

Sous traitant de l'entreprise :

LE PERSONNEL

HORAIRES DE TRAVAIL : 7h30/12h00 – 13h00/16h30 du lundi au jeudi
7h30/12h00 – 13h00/15h30 le vendredi

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ORGANISMES OFFICIELS DE PREVENTION :

- 1) Inspection du travail : Direction Départementale du travail et de l'emploi et de la formation professionnelle – 15 rue des Frères Lumières – 16012 ANGOULEME CEDEX
- 2) CARSAT : Service prévention : 37 av du Président Coty – 87100 LIMOGES
- 3) OPPBTP : 4, rue Marcel Pagnol – 87100 LIMOGES CEDEX
- 4) Médecine du travail : ZI N°3 83 Rue Simes – 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'HYGIENE ET LA SECURITE

- 1) Mesures prises pour assurer l'hygiène des conditions de travail et celles destinées au personnel :
 - a. Repas : local mis à disposition par
 - b. Vestiaires : les ouvriers arriveront en tenue sur le chantier
 - c. Installations sanitaires : local mis à disposition par
 - d. Propreté du chantier : Chaque entreprise intervenante veillera à ce que le site dans lequel le travail est effectué, soit journallement débarrassé des déchets.
- 2) Déchets : les déchets seront évacués par chaque entreprise intervenant sur le site.
Nous concernant, les déchets seront ramenés au dépôt de l'entreprise, ils seront triés et mis dans des contenants adaptés étant donné qu'aucune benne n'est prévue sur le chantier.
- 3) Mesures de prévention :
 - a. Approvisionnement : au fur et à mesure de l'avancement du chantier
- 4) Protections individuelles :
 - a. Casques
 - b. Chaussures de sécurité
 - c. Bouchon d'oreilles (pour tous travaux exposant à des niveaux sonores supérieurs à 90dBA) ou appareil de protection de l'Ouïe
 - d. Protection respiratoire individuelle par masque avec cartouches filtrantes adaptables (poussière, peinture) ou appareils filtrants avec filtre jetable

- e. Gants adaptables suivant nature des travaux
- f. Lunettes
- g. Utilisation de cagoule et combinaison jetable à disposition suivant besoin

Toutes les protections ci-dessus désignées ont été adaptées individuellement à chaque ouvrier en rapport au travail effectué et consignées dans un manuel EPI dont chacun a pu prendre connaissance.

FORMATION

Accueil :

Information du personnel par conducteur de travaux et chef de chantier avant le démarrage du chantier. Sensibilisation particulière du personnel recruté en cours de chantier. Formation assurée pour travail sur site spécifique (OPPBTP)

LES REGLES ET CONSIGNES

Règlement intérieur

SECOURS

Appel des services : SAMU 15 – POLICE NATIONALE 17 – POMPIERS 18 – HOPITAL ANGOULEME 05.45.24.40.40 standard

05.45.54.40.43 Secrétariat urgence

Evacuation du blessé

Déclaration de l'accident

En cas de blessures légères : intervention d'un secouriste ou d'un salarié du chantier et utilisation de la boîte à pharmacie située dans les véhicules

Autres numéros de téléphone d'urgence : EDF SECURITE DEPANNAGE

0810.333.116 – GDF SECURITE DEPANNAGE 0810.161.600

TROUSSES DE PREMIERS SOINS

Boîte de secours (mise en place à chaque début de chantier)

Nécessité de vérifier périodiquement le contenu et la validité des produits composants la boîte:

Couverture de survie

Pansement gras (biogaz) ou pommade grasse Biafine

A n'utiliser que pour des brûlures très légères, et très peu étendues après désinfection. Pour les brûlures plus importante, laver à grande eau cela réduit l'étendu de la brûlure. Dans tous les cas envelopper la brûlure dans un linge propre et faire appel au secours. Penser que toute plaie ou toute brûlure peut être la porte au germe du tétanos. Prévenir cette maladie est d'être correctement vacciné.

Compresses de gaz stériles petites et moyennes :

A utiliser pour nettoyer les plaies avec le détergent antiseptique.

Utiliser également pour faire les pansements, pour recouvrir les blessures avant bandage.

Pansement adhésifs :

Protection de petites plaies après désinfection.

Sparadrap :

Maintien des pansements (compresse) sur plaies moyennes.

Bandes de gaze

Bandes de crêpe.

Spray solution désinfectante :

Produit à utiliser pour la désinfection des plaies.

Sérum physiologique monodose:

Eau stérile pour désinfection.

Gants

Ciseaux bout rond

Echarpe triangulaire

Protection de la victime :

Ne pas la déplacer surtout s'il s'agit d'une chute,

Calmer les personnes autour et les écarter,

Vérifier qu'aucun autre danger n'existe,

Ne pas laisser le blessé seul.

DEMARCHE ADMINISTRATIVE : tout accident du travail ou de trajet fait l'objet d'une déclaration immédiate auprès du responsable administratif et conducteur de travaux.

DETAIL ET MODE OPERATOIRE AVEC INCIDENCE SUR LA SECURITE ET LA SANTE DES OUVRIERS

Risques exportés:

- Chute de plain pied : stockage en dehors des zones de circulation et aucun fils de notre outillage ne pourra être un danger car ils sont tous sur accus, évacuation des déchets au fur et à mesure
- Poussières et projections : découpe des matériaux en extérieur et à l'écart des autres intervenants

Risques importés:

- Electrocution : ne pas toucher le matériel d'autrui avec les mains mouillées et prévenir immédiatement le coordinateur de travaux et les autres intervenants du chantier si une installation électrique semble défaillante ou suspecte

- Collision et heurts : respect du balisage en place (établissement recevant des enfants) nous nous mettrons donc en rapport avec l'exploitant afin d'éviter tout accident avec les occupants des lieux.
- Risques liés à la circulation des engins et aux levages : utilisation des voies de circulation identifiées

Stockage et livraison : les livraisons sur site seront assurées par notre personnel en place et nous gérerons les approvisionnements au fur et à mesure de l'avancement pour éviter les risques d'accident liés à l'encombrement des zones de travaux.

TACHES PRATIQUES	RISQUES	MESURES
plaquisterie	Port de charges, Coupures, Poussière, chutes	EPI (gants, chaussures sécurité, masque, lunettes) Chariot de manutention Trousse de 1 ^{ers} soins Plateforme aux normes
TACHES ANNEXES	RISQUES	MESURES
Approvisionnement	Heurt	Respect du code de la route et des consignes de circulation, suivi du circuit de balisage sur site et des zones de stationnement

FORMATIONS DES SALARIES :

Les travailleurs concernés bénéficient, préalablement à toute activité ou intervention en présence d'amiante, d'une formation à la prévention des risques liés à l'amiante suivant les dispositions de l'arrêté du 25 avril 2005 relatif à la prévention des risques liés à l'amiante. Cette formation est complétée par une formation au port des Equipements de Protection Individuelle (EPI).

Un ouvrier ayant la formation SST sera automatiquement déployé sur place afin de pouvoir intervenir en cas de nécessité. Il suivra la méthodologie suivante :

Disposition En Matière De Secours Et D'Evacuation

Consignes De Premier Secours

Consignes Générale

1. Interrompre la situation de danger sans s'exposer soi-même, ni exposer les autres (ne jamais déplacer le blessé, sauf en cas de danger imminent)
2. Prévenir le secouriste
3. Appeler les pompiers (Tél 18)
 - a) Localiser l'appel, le numéro de téléphone, le lieu de l'accident, l'accès au lieu de l'accident, (prévoir éventuellement un lieu de rendez-vous pour guider les secours).
 - b) Préciser la nature de l'accident, le nombre de victime
 - c) Ne pas raccrocher, (attendre que les pompiers le fassent).

Consignes Spécifiques

1. En cas de chute
 - a) Le blessé n'est pas en danger où il se trouve, le laisser sur place, le recouvrir, le rassurer.
 - b) Le blessé est en danger où il se trouve : déplacer la victime avec de grandes précautions, (croire toujours un risque pour la colonne vertébrale, tirer la victime par les pieds en évitant de plier la colonne vertébrale)
2. En cas de brûlure

Dans tous les cas, laver à l'eau du robinet

 - a) Brûlures graves :
 - par flammes ou liquide bouillant : ne pas déshabiller
 - par produit chimique : enlever les vêtements sous le jet d'eau, laver abondamment et longtemps
 - b) Brûlures peu étendues :
 - avec cloques : ne pas toucher
 - si la cloque est percée : désinfecter sans frotter avec du détergent antiseptique (CETAVLON, MERCYRL) recouvrir avec du tulle gras et des compresses.
3. En cas d'asphyxie ou électrocution
 - a) Faire cerner la cause sans s'exposer soi-même
 - b) Faire prévenir les secours
 - c) Si le sujet respire, le mettre en position latérale de sécurité
 - d) S'il ne respire pas, faire du bouche à bouche.
4. En cas de plaies
 - a) Superficielles : avec des mains propres, désinfecter avec détergent antiseptique (CETAVLON ou MERCYRL), puis recouvrir d'un pansement adhésif
 - b) Importantes : ne pas nettoyer, recouvrir la plaie avec des compresses.
Si saignement abondant, comprimer avec la main ou une bande bien serrée.

En cas d'utilisation d'un échafaudage, le personnel formé à cet effet sera mis à contribution et une vérification sera faite par le coordinateur des travaux, M. FRANCOIS, avant commencement des travaux.

L'ensemble de notre personnel est à jour au niveau des visites médicales.



**PLATRERIE TRADITIONNELLE - SECHE FAUX PLAFONDS
CARRELAGE - FAIENCE
PEINTURE REVETEMENTS DE SOLS ET MURS - DECORATION
FAÇADE - ISOLATION PAR L'EXTERIEUR**

3- SECURITE

ECHAFAUDAGES FIXES ET ROULANTS

- Formation de 6 salariés utilisateurs en 2017
- Renouvellement les 4 et 5 janvier 2023 pour 10 de nos ouvriers
- Ci-joint :
 - o Notice pour points de vérification après montage
 - o Attestations de présence de l'organisme de formation

CERTIFICAT DE REALISATION

Session n° 220120A

Je soussigné, PIERRICK BERTRAND, agissant en qualité de Directeur Associé d'ASFO GRAND SUD 16, certifie que :

Monsieur Dimitri WANDRES

Entreprise : PLAT-CARR-PEINT
16230 - MAINE-DE-BOIXE

A suivi l'action de formation :

Monter, démonter, vérifier quotidiennement et utiliser les échafaudages de pied et roulants & Travail en Hauteur

Date(s) et durée : du mercredi 4 au jeudi 5 janvier 2023
et ce pour une durée de 14.00 heures (pas d'absence)

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

Lieu : PLAT-CARR-PEINT

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens, la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

ANGOULEME, le 5 janvier 2023

PIERRICK BERTRAND

Directeur Associé

ASFO GRAND SUD 16
31 Avenue du Maréchal Juin
16000 ANGOULEME - 05 16 70 37 60
0963 531 794 433



ASFO GRAND SUD 16 - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 54160080816

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, Règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données vous concernant, que vous pouvez exercer en nous contactant par mail à pierrick.bertrand@groupeifc.com ou par courrier : ASFO GRAND SUD 16 - 31 Avenue du Maréchal Juin 16000 ANGOULEME



CERTIFICAT DE REALISATION

Session n° 220120A

Je soussigné, PIERRICK BERTRAND, agissant en qualité de Directeur Associé d'ASFO GRAND SUD 16, certifie que :

Monsieur Christophe CHATEAUNEUF

Entreprise : PLAT-CARR-PEINT
16230 - MAINE-DE-BOIXE

A suivi l'action de formation :

Monter, démonter, vérifier quotidiennement et utiliser les échafaudages de pied et roulants & Travail en Hauteur

Date(s) et durée : **du mercredi 4 au jeudi 5 janvier 2023**
et ce pour une durée de 14.00 heures (pas d'absence)

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

Lieu : PLAT-CARR-PEINT

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens, la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

ANGOULEME, le 5 janvier 2023

PIERRICK BERTRAND

Directeur Associé

ASFO GRAND SUD 16
31 Avenue du Maréchal Juin
16000 ANGOULEME - DS 16 70 57 69
Téléphone 531 794 233



ASFO GRAND SUD 16 - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 54160080816

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, Règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données vous concernant, que vous pouvez exercer en nous contactant par mail à pierrick.bertrand@groupeifc.com ou par courrier : ASFO GRAND SUD 16 - 31 Avenue du Maréchal Juin 16000 ANGOULEME



CERTIFICAT DE REALISATION

Session n° 220120A

Je soussigné, PIERRICK BERTRAND, agissant en qualité de Directeur Associé d'ASFO GRAND SUD 16, certifie que :

Monsieur André LUCOMBO

Entreprise : PLAT-CARR-PEINT
16230 - MAINE-DE-BOIXE

A suivi l'action de formation :

Monter, démonter, vérifier quotidiennement et utiliser les échafaudages de pied et roulants & Travail en Hauteur

Date(s) et durée : du mercredi 4 au jeudi 5 janvier 2023
et ce pour une durée de 14.00 heures (pas d'absence)

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

Lieu : PLAT-CARR-PEINT

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens, la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

ANGOULEME, le 5 janvier 2023

PIERRICK BERTRAND

Directeur Associé

ASFO GRAND SUD 16
31 Avenue du Maréchal Juin
16000 ANGOULEME - 05 16 70 37 69
SIRET 531 797 113



ASFO GRAND SUD 16 - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 54160080816

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, Règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données vous concernant, que vous pouvez exercer en nous contactant par mail à pierrick.bertrand@groupeifc.com ou par courrier : ASFO GRAND SUD 16 - 31 Avenue du Maréchal Juin 16000 ANGOULEME



CERTIFICAT DE REALISATION

Session n° 220120A

Je soussigné, PIERRICK BERTRAND, agissant en qualité de Directeur Associé d'ASFO GRAND SUD 16, certifie que :

Monsieur Charles VERDOUX

Entreprise : PLAT-CARR-PEINT
16230 - MAINE-DE-BOIXE

A suivi l'action de formation :

Monter, démonter, vérifier quotidiennement et utiliser les échafaudages de pied et roulants & Travail en Hauteur

Date(s) et durée : du mercredi 4 au jeudi 5 janvier 2023
et ce pour une durée de 14.00 heures (pas d'absence)

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

Lieu : PLAT-CARR-PEINT

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens, la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

ANGOULEME, le 5 janvier 2023

PIERRICK BERTRAND

Directeur Associé

ASFO GRAND SUD 16
31 Avenue du Maréchal Juin
16000 ANGOULEME - 05 16 78 37 60
SIREN 531 754 513



ASFO GRAND SUD 16 - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 54160080816

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, Règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données vous concernant, que vous pouvez exercer en nous contactant par mail à pierrick.bertrand@groupeifc.com ou par courrier : ASFO GRAND SUD 16 - 31 Avenue du Maréchal Juin 16000 ANGOULEME



CERTIFICAT DE REALISATION

Session n° 220120A

Je soussigné, PIERRICK BERTRAND, agissant en qualité de Directeur Associé d'ASFO GRAND SUD 16, certifie que :

Monsieur Franck GRAINVILLE

Entreprise : PLAT-CARR-PEINT
16230 - MAINE-DE-BOIXE

A suivi l'action de formation :

Monter, démonter, vérifier quotidiennement et utiliser les échafaudages de pied et roulants & Travail en Hauteur

Date(s) et durée : du mercredi 4 au jeudi 5 janvier 2023
et ce pour une durée de 14.00 heures (pas d'absence)

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

Lieu : PLAT-CARR-PEINT

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens, la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

ANGOULEME, le 5 janvier 2023

PIERRICK BERTRAND

Directeur Associé

ASFO GRAND SUD 16
31 Avenue du Maréchal Juin
16000 ANGOULEME - 05 16 70 37 60
SIRET 531 794 473



ASFO GRAND SUD 16 - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 54160080816

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, Règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données vous concernant, que vous pouvez exercer en nous contactant par mail à pierrick.bertrand@groupeifc.com ou par courrier : ASFO GRAND SUD 16 - 31 Avenue du Maréchal Juin 16000 ANGOULEME



CERTIFICAT DE REALISATION

Session n° 220120A

Je soussigné, PIERRICK BERTRAND, agissant en qualité de Directeur Associé d'ASFO GRAND SUD 16, certifie que :

Monsieur David MAILLARD

Entreprise : PLAT-CARR-PEINT
16230 - MAINE-DE-BOIXE

A suivi l'action de formation :

Monter, démonter, vérifier quotidiennement et utiliser les échafaudages de pied et roulants & Travail en Hauteur

Date(s) et durée : du mercredi 4 au jeudi 5 janvier 2023
et ce pour une durée de 14.00 heures (pas d'absence)

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

Lieu : PLAT-CARR-PEINT

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens, la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

ANGOULEME, le 5 janvier 2023

PIERRICK BERTRAND

Directeur Associé

ASFO GRAND SUD 16
31 Avenue du Maréchal Juin
16000 ANGOULEME - 05 16 79 37 69
SIRET 531 794 113



ASFO GRAND SUD 16 - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 54160080816

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, Règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données vous concernant, que vous pouvez exercer en nous contactant par mail à pierrick.bertrand@groupeifc.com ou par courrier : ASFO GRAND SUD 16 - 31 Avenue du Maréchal Juin 16000 ANGOULEME



CERTIFICAT DE REALISATION

Session n° 220120A

Je soussigné, PIERRICK BERTRAND, agissant en qualité de Directeur Associé d'ASFO GRAND SUD 16, certifie que :

Monsieur Vincent CHABAN

Entreprise : PLAT-CARR-PEINT
16230 - MAINE-DE-BOIXE

A suivi l'action de formation :

Monter, démonter, vérifier quotidiennement et utiliser les échafaudages de pied et roulants & Travail en Hauteur

Date(s) et durée : du mercredi 4 au jeudi 5 janvier 2023
et ce pour une durée de 14.00 heures (pas d'absence)

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

Lieu : PLAT-CARR-PEINT

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens, la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

ANGOULEME, le 5 janvier 2023

PIERRICK BERTRAND

Directeur Associé

ASFO GRAND SUD 16
31 Avenue du Maréchal Juin
16000 ANGOULEME - 05 16 70 37 60
TÉL : 05 53 17 43 13



ASFO GRAND SUD 16 - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 54160080816

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, Règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données vous concernant, que vous pouvez exercer en nous contactant par mail à pierrick.bertrand@groupeifc.com ou par courrier : ASFO GRAND SUD 16 - 31 Avenue du Maréchal Juin 16000 ANGOULEME



CERTIFICAT DE REALISATION

Session n° 220120A

Je soussigné, PIERRICK BERTRAND, agissant en qualité de Directeur Associé d'ASFO GRAND SUD 16, certifie que :

Monsieur Thierry VITET

Entreprise : PLAT-CARR-PEINT
16230 - MAINE-DE-BOIXE

A suivi l'action de formation :

Monter, démonter, vérifier quotidiennement et utiliser les échafaudages de pied et roulants & Travail en Hauteur

Date(s) et durée : du mercredi 4 au jeudi 5 janvier 2023
et ce pour une durée de 14.00 heures (pas d'absence)

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

Lieu : PLAT-CARR-PEINT

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens, la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

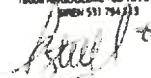
Fait pour servir et valoir ce que de droit

ANGOULEME, le 5 janvier 2023

PIERRICK BERTRAND

Directeur Associé

ASFO GRAND SUD 16
31 Avenue du Maréchal Juin
16000 ANGOULEME - 05 16 79 37 69
SIREN 531 794 513



ASFO GRAND SUD 16 - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 54160080816

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, Règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données vous concernant, que vous pouvez exercer en nous contactant par mail à pierrick.bertrand@groupeifc.com ou par courrier : ASFO GRAND SUD 16 - 31 Avenue du Maréchal Juin 16000 ANGOULEME



CERTIFICAT DE REALISATION

Session n° 220120A

Je soussigné, PIERRICK BERTRAND, agissant en qualité de Directeur Associé d'ASFO GRAND SUD 16, certifie que :

Monsieur Nathalie DARGENT

Entreprise : PLAT-CARR-PEINT
16230 - MAINE-DE-BOIXE

A suivi l'action de formation :

Monter, démonter, vérifier quotidiennement et utiliser les échafaudages de pied et roulants & Travail en Hauteur

Date(s) et durée : du mercredi 4 au jeudi 5 janvier 2023
et ce pour une durée de 14.00 heures (pas d'absence)

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

Lieu : PLAT-CARR-PEINT

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens, la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

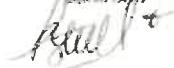
Fait pour servir et valoir ce que de droit

ANGOULEME, le 5 janvier 2023

PIERRICK BERTRAND

Directeur Associé

ASFO GRAND SUD 16
31 Avenue du Maréchal Juin
16000 ANGOULEME - 05 16 70 37 69
SIRET 511 754 113



ASFO GRAND SUD 16 - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 54160080816

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, Règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données vous concernant, que vous pouvez exercer en nous contactant par mail à pierrick.bertrand@groupeifc.com ou par courrier : ASFO GRAND SUD 16 - 31 Avenue du Maréchal Juin 16000 ANGOULEME



CERTIFICAT DE REALISATION

Session n° 220120A

Je soussigné, PIERRICK BERTRAND, agissant en qualité de Directeur Associé d'ASFO GRAND SUD 16, certifie que :

Monsieur Mounir MAGUENNI

Entreprise : PLAT-CARR-PEINT
16230 - MAINE-DE-BOIXE

A suivi l'action de formation :

Monter, démonter, vérifier quotidiennement et utiliser les échafaudages de pied et roulants & Travail en Hauteur

Date(s) et durée : du mercredi 4 au jeudi 5 janvier 2023
et ce pour une durée de 14.00 heures (pas d'absence)

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

Lieu : PLAT-CARR-PEINT

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens, la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

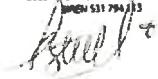
Fait pour servir et valoir ce que de droit

ANGOULEME, le 5 janvier 2023

PIERRICK BERTRAND

Directeur Associé

ASFO GRAND SUD 16
31 Avenue du Maréchal Juin
16000 ANGOULEME - 05 16 79 37 69
INSEE 511 794 133



ASFO GRAND SUD 16 - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 54160080816

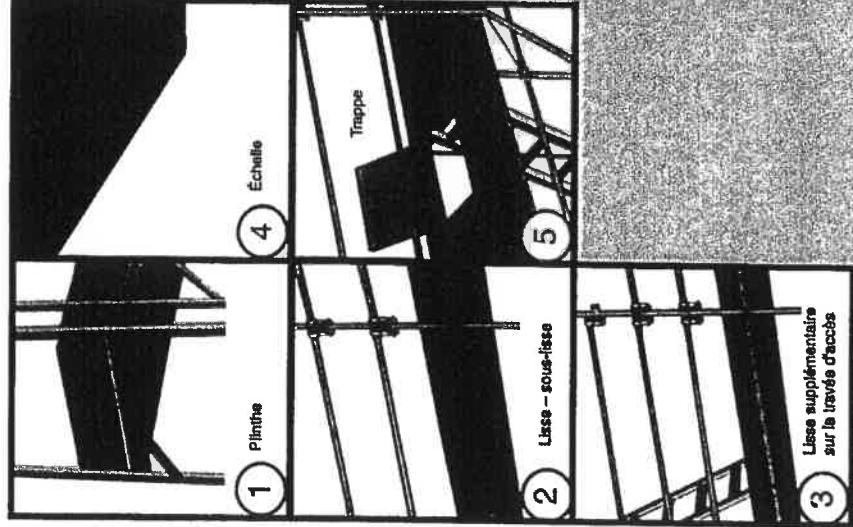
Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, Règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données vous concernant, que vous pouvez exercer en nous contactant par mail à pierrick.bertrand@groupeifc.com ou par courrier : ASFO GRAND SUD 16 - 31 Avenue du Maréchal Juin 16000 ANGOULEME



ÉCHAFAUDAGES

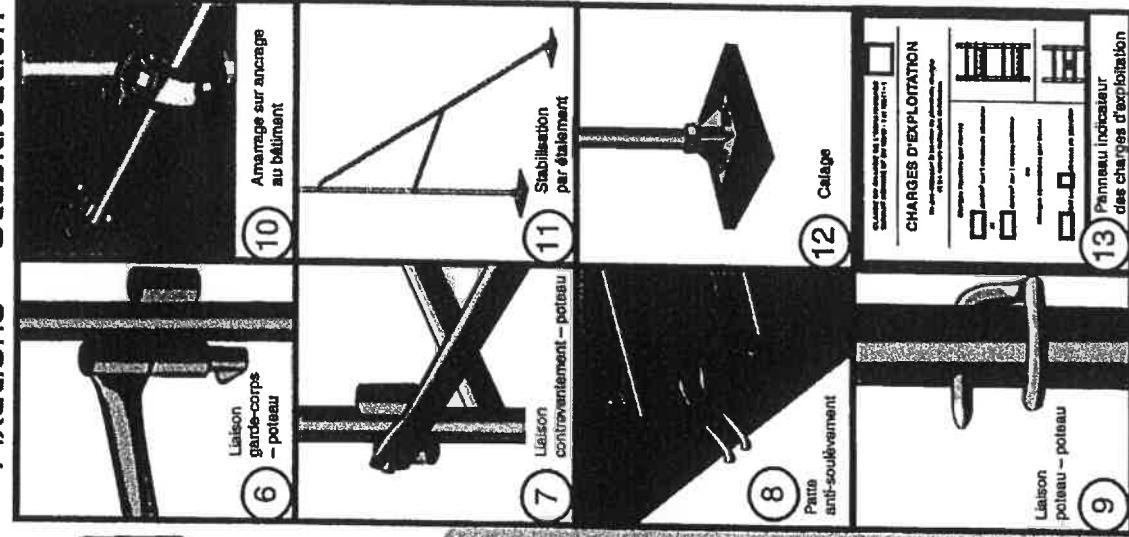
POINTS DE VÉRIFICATION

Protections collectives Accès



Code communiqué : BSI AG1/98

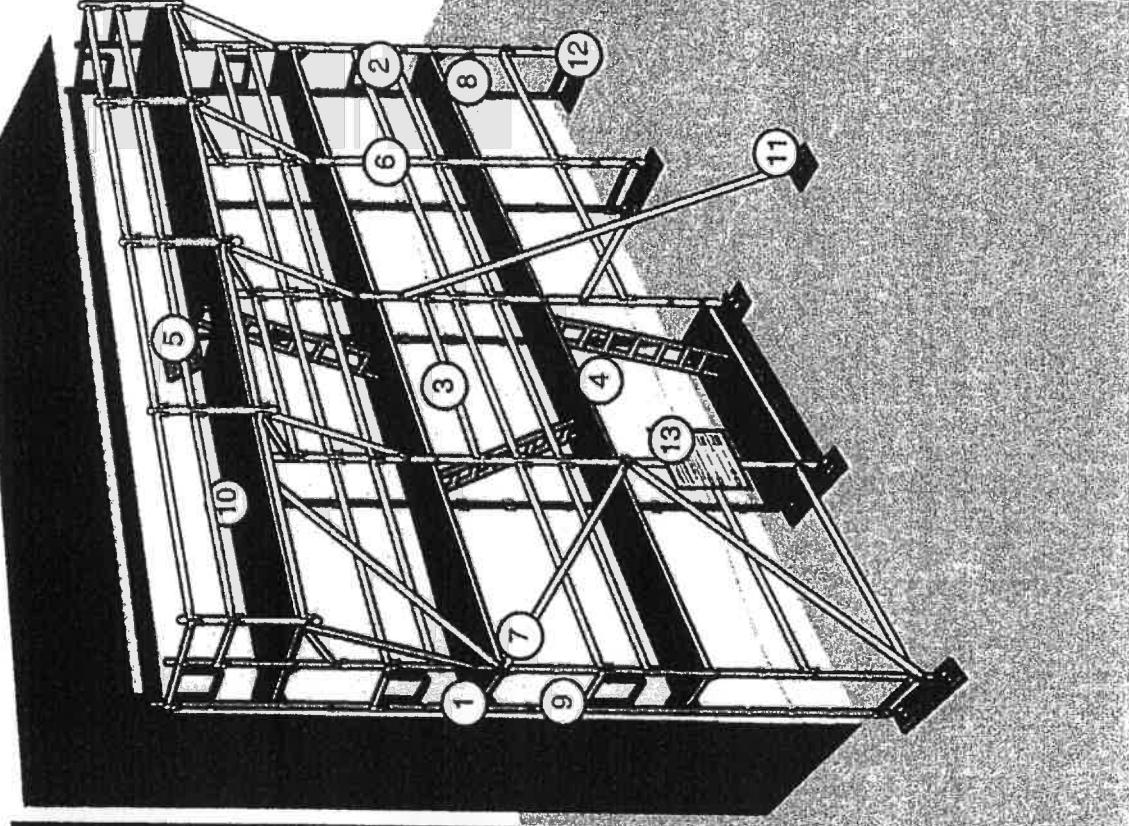
Fixations Amarrage Stabilisation



CHARGES D'EXPLOITATION

<input type="checkbox"/>	Stabilisation des étalements et des lames à l'horizontal
<input type="checkbox"/>	Surcharge temporaire de l'ordre de 10% à 15%
<input type="checkbox"/>	Charge permanente et charge de service
<input type="checkbox"/>	Charge permanente et charge de service
<input type="checkbox"/>	Charge permanente et charge de service
<input type="checkbox"/>	Charge permanente et charge de service

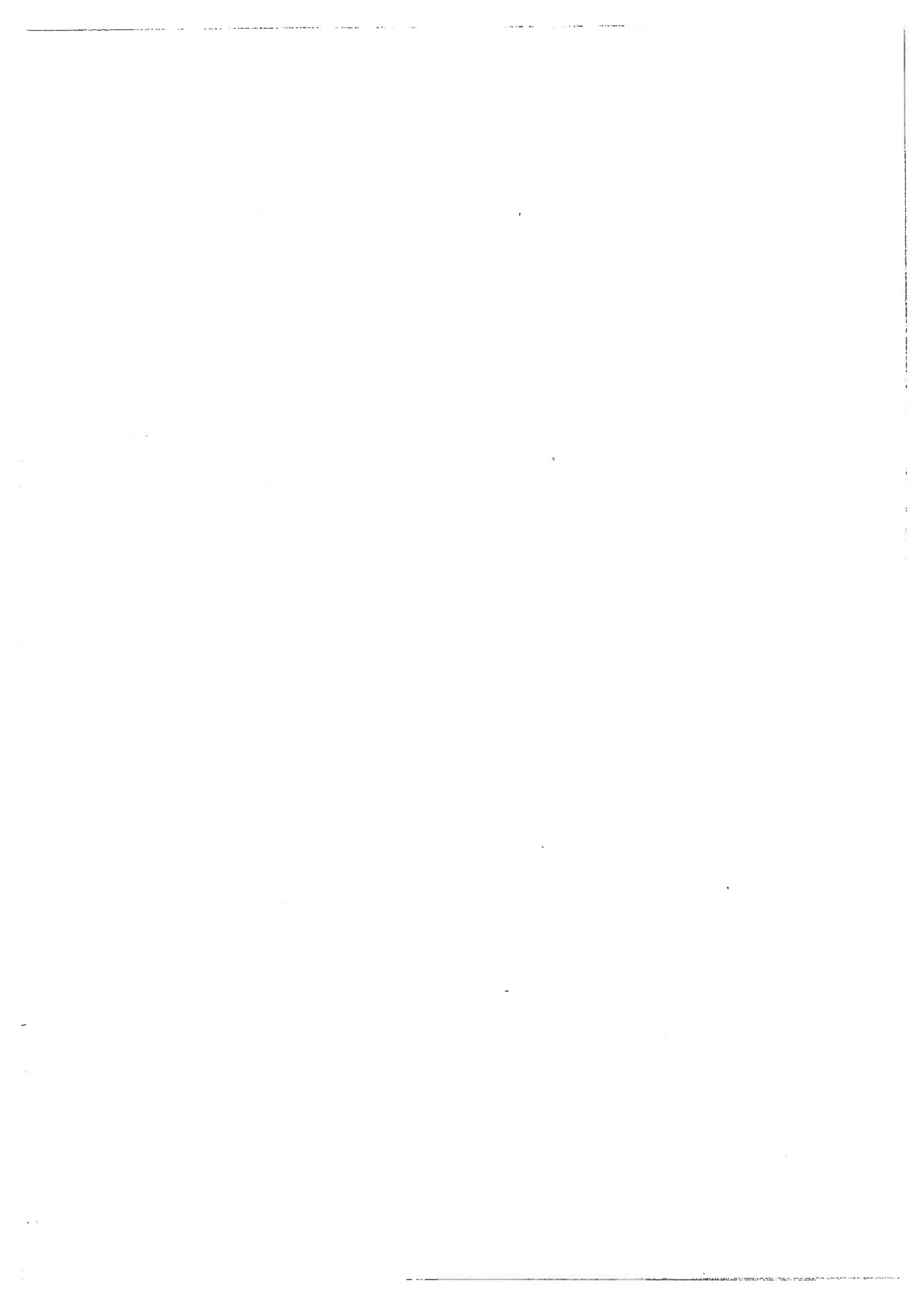
Panneau indicateur des charges d'exploitation





CACES NACELLE 3A – 3B

- Formation tous les 5ans de trois de nos salariés
- Ci-joint :
 - o Photo indiquant les catégories de PEMP pour lesquelles la formation a été faite.
 - o Attestations de présence de l'organisme de formation





Titulaire :

M. GRAINVILLE Franck

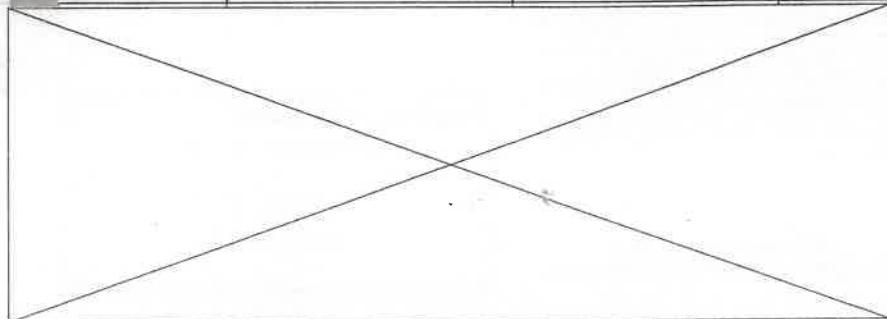
Date de naissance :

09 novembre 1967

Signataire :

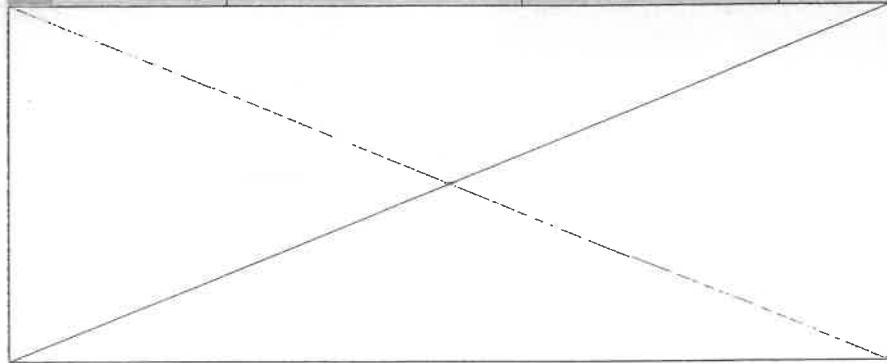
AUTORISATION DE CONDUITE (R.486)
Plates-formes élév. mobiles de pers.

CAT - Type	Informations Complémentaires	NOM - Prénom du testeur épreuves pratiques	Obtention Echéance
A PEMP élévation verticale			
B PEMP élévation multidirection.		ISSANCHOU DAVY	22/03/2023 21/03/2028
C Hors production			



CACES® R.486 Plates-formes élév. mobiles de pers.

CAT	Type	N° du CACES® Option	NOM - Prénom du testeur épreuves pratiques	Obtention Echéance
A PEMP élévation verticale				
B PEMP élévation multidirection.	2023.03.486.0B.003359	ISSANCHOU DAVY		22/03/2023 21/03/2028
C Hors production		OUI		



Titulaire : (en toutes lettres)

M. GRAINVILLE Franck

Date de naissance :

09 novembre 1967

Signataire : (en toutes lettres)

GIRY Christophe

Directeur

ASFO GRAND SUD 16
31 Avenue du Maréchal Joffre
16000 ANGOULEME - 05 16 70 37 69
SIREN 511 794 113

Document recto / verso. Toute copie doit comporter les deux faces.

Ce(s) CACES® ne permet(tent) pas la délivrance d'une AIPR

Consignes de conduite et de sécurité

1. L'utilisation des équipements de protection individuelle
Le chef d'entreprise doit mettre à la disposition de son personnel les équipements de protection individuelle adaptés et s'assurer de leur port :
 - gants,
 - chaussures de sécurité,
 - etc ...

2. Interdictions relatives à l'utilisation des engins
Ne jamais lever une charge supérieure à la capacité de l'engin.
Des mesures efficaces doivent être prises pour empêcher l'utilisation des engins par du personnel non autorisé pendant une absence momentanée de l'opérateur titulaire.
Par exemple, les clés de contact des engins seront attribuées aux seuls opérateurs autorisés qui doivent les retirer du tableau de bord même pour une absence momentanée.
Le transport de personnes à l'aide d'un engin non aménagé à cet effet est interdit.

Document recto / verso
Toute copie doit comporter les deux faces

Titulaire : M. GRAINVILLE Franck

Signature du titulaire

Formation et évaluation :
ASFO GRAND SUD GP

24 Rue Evariste Galois
81000 ALBI
Tél.: 0516703769

**AUTORISATION
DE CONDUITE**

Délivrée le 22/03/2023 par :

PLAT-CARR-PEINT
ROUTE NATIONNALE 10
16230 MAINE-DE-BOIXE

PLAT CARR PEINT
Valide jusqu'au : 6. Impasse d'Angoulême
Signature et Cache 16230 MAINE DE BOIXE
Tél. 05 17 20 03 36 contact@platcarrpeint.fr.
Siret 349 107 746 00016 APE 4331 Z

L'employeur atteste que le titulaire connaît les lieux et les instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation
Signature du Médecin du Travail

Pour vérifier la validité de ce(s) CACES® [employeurs]
ou pour éditer l'attestation correspondante [titulaire]
consulter la base de données CACES® sur le site :
<http://www.ameli.fr>

Titulaire : M. GRAINVILLE Franck

CACES® numéro(s):
2023.03.486.0B.003359



ASFO GRAND SUD GP

24 Rue Evariste Galois

81000 ALBI

Délivré par :

ASFO GRAND SUD GP
24 Rue Evariste Galois

81000 ALBI
Tél.: 0516703769

Inscrit dans la base INRS sous le N° :

CACES®

La marque CACES® est protégée par un dépôt à l'INPI sous le numéro 03.3237295


Document recto / verso
Toute copie doit comporter les deux faces



Titulaire :

M. VERDOUX Charles

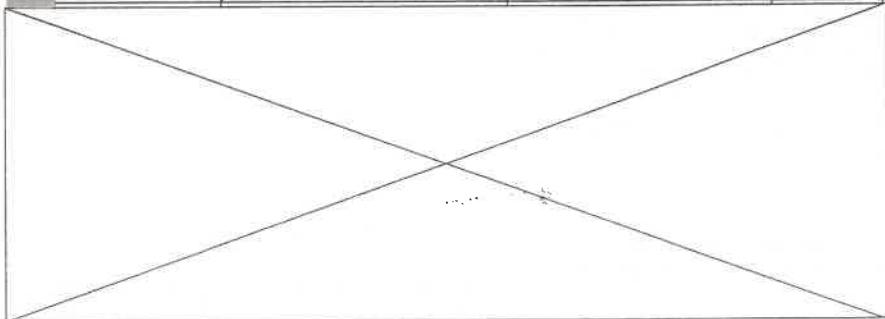
Date de naissance :

12 novembre 1979

Signataire :

AUTORISATION DE CONDUITE (R.486)
Plates-formes élév. mobiles de pers.

CAT - Type	Informations Complémentaires	NOM - Prénom du testeur épreuves pratiques	Obtention Echéance
A PEMP élévation verticale			
B PEMP élévation multidirection.		ISSANCHOU DAVY	22/03/2023 21/03/2028
C Hors production			



Titulaire : (en toutes lettres)

M. VERDOUX Charles

Date de naissance :

12 novembre 1979

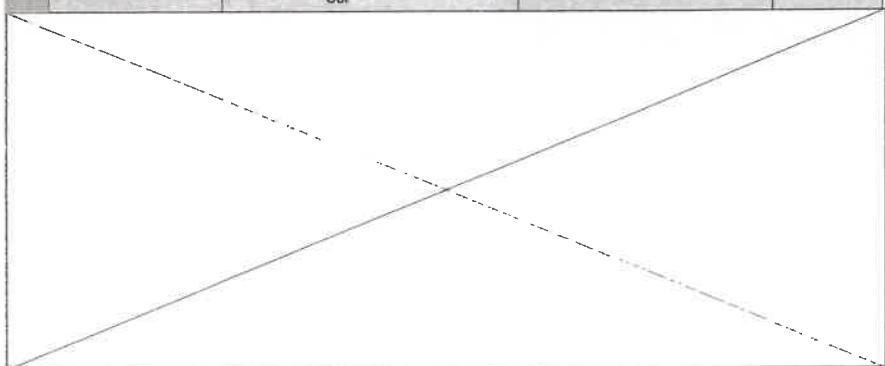
Signataire : (en toutes lettres)

GIRY Christophe

Directeur

ASFO GRAND SUD 16
31 Avenue du Maréchal Juin
14000 AMIENS - 05 16 70 37 69
SIREN 531 794 413

CAT	Type	N° du CACES® Option	NOM - Prénom du testeur épreuves pratiques	Obtention Echéance
A	PEMP élévation verticale			
B	PEMP élévation multidirection.	2023.03.486.0B.003358	ISSANCHOU DAVY	22/03/2023 21/03/2028
C	Hors production	OUI		



Ce(s) CACES® ne permet(tent) pas la délivrance d'une AIPR

Consignes de conduite et de sécurité

1. L'utilisation des équipements de protection individuelle
Le chef d'entreprise doit mettre à la disposition de son personnel les équipements de protection individuelle adaptés et s'assurer de leur port :
- gants,
- chaussures de sécurité,
- etc ...

2. Interdictions relatives à l'utilisation des engins
Ne jamais lever une charge supérieure à la capacité de l'engin.
Des mesures efficaces doivent être prises pour empêcher l'utilisation des engins par du personnel non autorisé pendant une absence momentanée de l'opérateur titulaire.
Par exemple, les clés de contact des engins seront attribuées aux seuls opérateurs autorisés qui doivent les retirer du tableau de bord même pour une absence momentanée.
Le transport de personnes à l'aide d'un engin non aménagé à cet effet est interdit.

Document recto / verso
Toute copie doit comporter les deux faces

Titulaire : M. VERDOUX Charles

Signature du titulaire

Formation et évaluation :
ASFO GRAND SUD GP

24 Rue Evariste Galois
81000 ALBI
Tél.: 0516703769

AUTORISATION DE CONDUITE

Délivrée le 22/03/2023 par :

PLAT-CARR-PEINT
ROUTE NATIONNALE 10
16230 MAINE-DE-BELLE

PLAT CARR PEINT

6 Impasse d'Angoulême
16230 MAINE DE BELLE

Valide jusqu'au

Signature en l'absence de l'employeur
Siret 349 167 748 00015 APE 4331 Z

L'employeur atteste que le titulaire connaît les lieux et les instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation
Signature du Médecin du Travail

Titulaire : M. VERDOUX Charles

CACES® numéro(s):
2023.03.486.0B.003358

Pour vérifier la validité de ce(s) CACES®
[en employeurs]
ou pour éditer l'attestation correspondante
[titulaire]
consulter la base de données CACES® sur le site :
<http://www.ameli.fr>



ASFO GRAND SUD GP

24 Rue Evariste Galois

81000 ALBI

Délivrée par :

ASFO GRAND SUD GP
24 Rue Evariste Galois

81000 ALBI
Tél.: 0516703769

Inscrit dans la base INRS sous le N° :

Document recto / verso
Toute copie doit comporter les deux faces

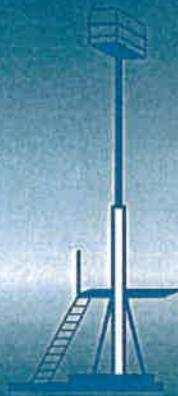
CACES®

La marque CACES® est protégée par un dépôt à l'INPI sous le numéro 03.3237295



ANNEXE 9

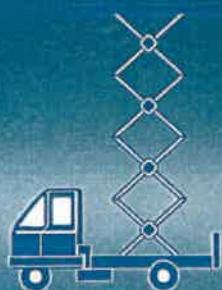
Exemples de PEMP



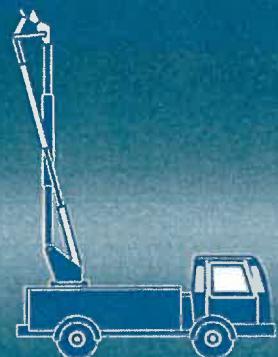
Catégorie 1A



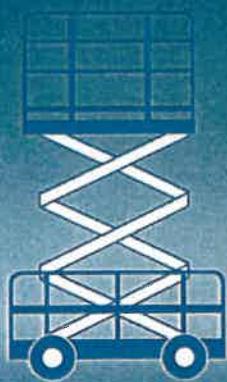
Catégorie 1B



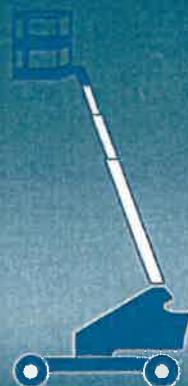
Catégorie 2A



Catégorie 2B



Catégorie 3A



Catégorie 3B

Dessins : Sources OPPBTP

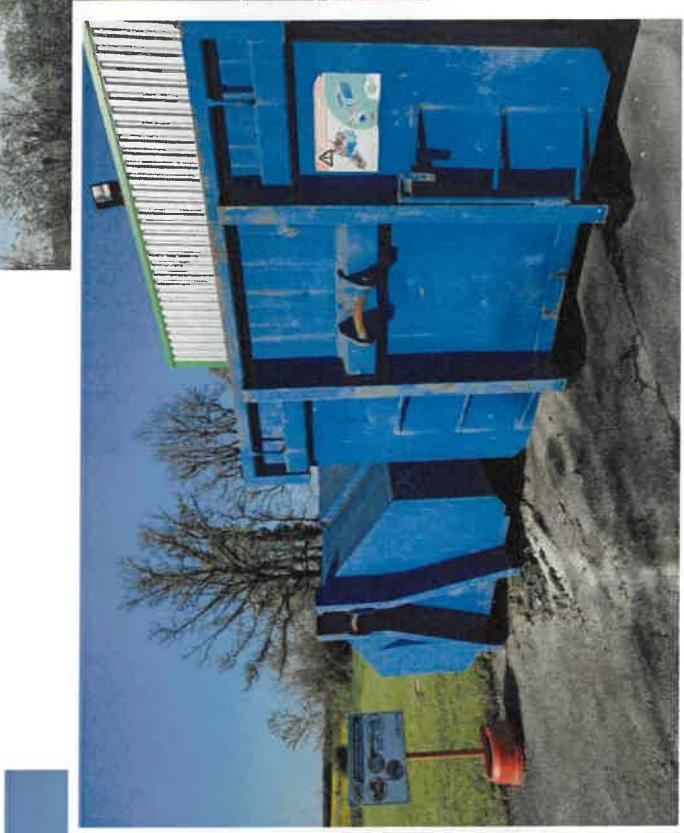




**PLATRERIE TRADITIONNELLE - SECHE FAUX PLAFONDS
CARRELAGE - FAIENCE
PEINTURE REVETEMENTS DE SOLS ET MURS - DECORATION
FAÇADE - ISOLATION PAR L'EXTERIEUR**

4- ENVIRONNEMENT





Nous avons décidé de revoir l'organisation du traitement de nos déchets afin d'être davantage performants dans ce domaine.

Nous avons donc pris contact avec l'entreprise SUEZ RV qui nous a mis à disposition :

- Une benne DIB de 20M³
- Une benne fermée PLACO de 15M³
- Une benne FERRAILLE de 15M³
- Une benne BOIS de 20M³
- Une benne fermée CARTONS
- Une benne PLASTIQUES de 15M³

Nous nous engageons dans une démarche environnementale optimale et avons formé nos salariés dans ce domaine afin qu'ils puissent se responsabiliser.
SUEZ RV, de son côté est soumis à la norme ISO 14001, ce qui nous garantit un excellent suivi du traitement des déchets (voir annexe).

GESTION DES DECHETS DE CHANTIER

PLAT CARR PETIT



prêts pour la révolution de la ressource

CONTEXTE ET OBJECTIFS

SUEZ, entreprise spécialisée dans la gestion globale des déchets du BTP, certifiée ISO 14001, propose à l'entreprise PLAT CARR PEINT de déployer les moyens nécessaires à la gestion des déchets issus de chantier.

Afin de suivre au mieux les préconisations des CCTP et de suivre les dispositions prévues de la chartre départementale, SUEZ s'engage à déployer les prestations selon la méthodologie suivante :

- ◆ Identification et quantification des déchets prévisibles de construction
- ◆ Analyse préalable des filières locales de traitement et de valorisation
- ◆ Procédure de gestion et la destination des déchets
- ◆ Suivi réglementaire des déchets (CAP, BSD et bon de destruction)

Afin de répondre à ces objectifs, SUEZ propose une gestion industrielle des déchets fondée sur les principes suivants :

- ◆ Respect/anticipation de la réglementation
- ◆ Transparence procédure et filières
- ◆ Maîtrise des coûts

SOMMAIRE

IDENTIFICATION ET QUALIFICATION DES DECHETS DE CONSTRUCTION

- a. Phases du chantier
- b. Flux de déchets
- c. Classification des déchets

FILIERES LOCALES DE TRAITEMENT ET VALORISATION

- a. Les déchets et leurs filières
- b. Nos installations agréées

SCHEMA ET PROCEDURE DE GESTION

- a. Matériel de collecte
- b. Modalités d'exploitation
- c. Communication

OUTILS DE GESTION DOCUMENTAIRE ET DE SUIVI DES COUTS

SECURITE / ENVIRONNEMENT

IDENTIFICATION ET QUALIFICATION DES DECHETS CONSTRUCTION

a. Phases du chantier

- Gros œuvre (fondation, élévation, charpente, couverture, enduit)
- Bardage, menuiserie, serrurerie
- Cloisonnage, gainage, doublage
- Finitions, aménagement (peinture, carrelage, revêtement divers)

b. Flux de déchets

- ➔ Inertes de démolition (béton, gravats)
- ➔ Bois de coffrage, palette...
- ➔ Ferraille, métaux non ferreux (tuyauteries, zinc, laiton, rail placo, câble cuivre ou alu)
- ➔ Carton, film et housse d'emballage
- ➔ PVC construction
- ➔ DIBU
- ➔ Chutes de placo
- ➔ Déchets dangereux (aérosols, emballages et matériaux souillés, peinture, diluant, solvant)

IDENTIFICATION ET QUALIFICATION DES DÉCHETS CONSTRUCTION

c. Classification des déchets

Inertes :

- Gravats

Déchets Industriels Banals Ultimes (DIBU) :

- Plâtre, verre, sol, murs, plafonds, déchets ménagers, ... polystyrène

Déchets Industriels Banals valorisables :

- Cartons/papiers, Bois divers, métaux ferreux et non ferreux, PVC de construction, films/housses PE, chutes de placo

Déchets Industriels Dangereux (DID) :

- Solides souillés (cartouches mastic, bidons vides souillés, pots de peinture vides souillés, chiffons souillés + EPI), peintures non chlorées, solvants/diluants

FILIERES LOCALES DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION

a. Les déchets et leurs filières

TYPE DE DECHETS	FILIERES PRE-TRAITEMENT ET PREPARATION	FILIERE DE TRAITEMENT OU VALORISATION
DIBU Non Recyclables	Plateformes transit/regroupement agréées SUEZ Mornac (16)	Stockage en ISDND de classe 2
CARTON	Réception / tri et conditionnement SUEZ Mornac (16)	Recyclage en papeterie
FILM / HOUSSE PE	Réception / tri et conditionnement SUEZ Mornac (16)	Recyclage en plasturgie
BOIS DIVERS	Réception / tri et regroupement SUEZ Mornac (16)	Recyclage en panneaux de particules
METAUX FERREUX ET NON FERREUX	Réception/tri ou pressage/cisaillage SUEZ Mornac (16)	Recyclage en fonderie / acierie/ affinerie

FILIERES LOCALES DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION

a. Les déchets et leurs filières (suite)

TYPE DE DECHETS	FILIERES PRE-TRAITEMENT ET PREPARATION	FILIERE DE TRAITEMENT OU VALORISATION
GRAVATS	Plateformes transit/regroupement agréées SUEZ Mornac (16)	Concassage en carrière agréée et recyclage en remblais ou enrobé
CHUTES DE PLACO	Plateformes transit/regroupement agréées SUEZ Mornac (16)	Recyclage en matière première secondaire
DID Matériaux et emballages souillés	Plateformes transit/regroupement agréées SUEZ Mornac (16)	Elimination en incinérateur agréé, valorisation énergétique code R13
AEROSOLS	Plateformes transit/regroupement agréées SUEZ Mornac (16)	Elimination en filière agréée de traitement spécifique
PEINTURE NON CHLORE, DILUANT	Plateformes transit/regroupement agréées SUEZ Mornac (16)	Elimination en incinérateur agréé, valorisation énergétique code R13

FILIERES LOCALES DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION

b. Nos installations agréées

SUEZ 16 : Mornac et Nersac

Implanté sur 6 ha sur la zone industrielle de La Braconne, à 5 Kms de la Rochefoucauld (16), et sur Nersac, employant au 31 décembre 2014, 62 personnes (hors intérimaires).

Directeur Agence Poitou Charentes : Didier VARDON



SCHEMA ET PROCEDURE DE GESTION

a. Matériel de collecte

Type	Volume	Longueur	Largeur	Hauteur
<i>Dimension</i>				
Benne ouverte	10 m ³	5800	2500	1000
Benne ouverte	15 m ³	6000	2500	1450
Benne ouverte	20 m ³	6000	2500	1600
Benne ouverte	30 m ³	6000	2500	2550



SCHEMA ET PROCEDURE DE GESTION

a. Matériel de collecte (suite)

Modèle	Volume	Dimension		
		Longueur	Largeur	Hauteur
Capot plastique battant	15 m3	6000	2500	1450
Capot coulissant	15 m3	6000	2500	1450
Capot coulissant	20 m3	6000	2500	1600
Capot coulissant	30 m3	6000	2500	2550



SCHEMA ET PROCEDURE DE GESTION

a. Matériel de collecte (suite)

Type	Volume	Longueur	Largeur	Dimension	Hauteur
BAC PELICAN	3 m3	2400	1800		2100
BAC PELICAN	5 m3	2450	2100		2100

Type	Volume	Longueur	Largeur	Dimension	Hauteur
Géobox 650 L	660 L	1 200	1 200		450
Géobox 1 300 L	1 300 L	1 200	1 200		900

Type	Volume	Longueur	Largeur	Dimension	Hauteur	Homologation
Futs 220 l métal ouverture total	220	Hauteur mm 975	Diamètre mm 590	Poids kg 15		Y 360

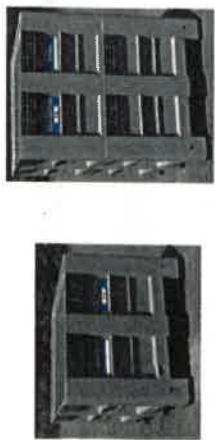


SCHÉMA ET PROCÉDURE DE GESTION

Logistique et transport

SUEZ affrète les moyens de transport nécessaires à la bonne exécution des prestations sur les sites de production.

SUEZ possède une flotte importante de matériels de collecte, garantie d'interventions rapides :

→ **35 véhicules lourds spécialisés dont :**

- Camions ampliroll 26 Tonnes Norme Euro 6
- Camions grue 50m3
- Camions hayon
- Camions portiques à chaînes
- Semi-remorques
- Plateaux



SCHEMA ET PROCEDURE DE GESTION

b. Modalités d'exploitation

Traçabilité des opérations : Bon d'intervention informatique

- Intervention sous 24 heures maximum
- Signature du bon d'intervention sur place (Traçabilité facturation)
- Fourniture d'un BSD (Bordereau de Suivi de Déchets)
pour les DID

ENLEVEMENTS

- A réception sur la plateforme SUEZ Mornac
- Possibilité de fourniture des tickets de pesées sur demande

PESEE

SCHÉMA ET PROCÉDURE DE GESTION

b. Modalités d'exploitation (suite)

- Chaque réception de matières par SUEZ fait l'objet d'un contrôle qualité en atelier visant à vérifier la conformité des lots.
- Toutes les non-conformités, constatées par SUEZ à réception, font l'objet d'une fiche d'anomalie avec photos. Cette dernière est envoyée au responsable sous 24H suivant la réception en atelier.
- Le déclassement de la matière est effectué selon les conditions décrites par la fiche d'anomalie (temps de tri + valorisation selon la qualité réceptionnée) à réception sur les plateformes SUEZ.

RECEPTION MATERIES

SCHÉMA ET PROCÉDURE DE GESTION

C. Communication

Dans le but d'améliorer le tri et parce que la communication est un élément important, SUEZ propose d'accompagner PLAT CARR PEINT et ses responsables dans la mise en œuvre d'outils pragmatiques d'information.

Signalétique des contenants

L'ensemble des contenants mis à disposition par SUEZ est équipé de magnets d'identification ou de panneaux.

Sensibilisation

SUEZ peut accompagner PLAT CARR PEINT lors d'une présentation du schéma de gestion, visant à sensibiliser tout ou partie des employés concernés et de mettre en place un guide de tri des déchets.

SCHÉMA ET PROCÉDURE DE GESTION

c. Communication (suite)

Partenariat Proximité

- **Réglementation et gestion environnementale**
SUEZ s'engage à informer PLAT CARR PEINT de toute évolution en matière de réglementation.
- **Evaluation de la qualité de service et progrès**
SUEZ propose la mise en place d'un rendez-vous visant à :
*Faire évaluer la prestation SUEZ par PLAT CARR PEINT
*Rechercher et identifier les domaines d'amélioration de l'organisation et les économies pouvant en découler
- **Amélioration continue – Optimisation des moyens de collecte**
SUEZ s'engage à informer les responsables PLAT CARR PEINT sur la possibilité d'optimiser les moyens de collecte en regroupant certaines qualités.
- **Amélioration continue – Optimisation des filières de valorisation**
SUEZ s'engage sur l'amélioration continue des filières de valorisation, et informera PLAT CARR PEINT de l'existence d'une nouvelle filière permettant une optimisation des conditions de reprise des matières collectées.

OUTILS DE GESTION DOCUMENTAIRE ET DE SUIVI DES COUTS

Suivi administratif

- Bordereau de mouvement à chaque rotation de benne.
- Reporting déchets mensuel : chaque mois SUEZ envoie une synthèse des opérations effectuées sur la base du reporting fournit par le client.
- Non conformités : toutes les non conformités, constatées par le prestataire à réception, font l'objet d'une fiche d'anomalie avec photos. Cette dernière est envoyée à PLAT CARR PEINT. Le déclassement de la matière est effectué selon les conditions décrites par la fiche d'anomalie (temps de tri, etc..).
- Relevés d'enlèvements (Achat des matières valorisables).
 - Factures.

Suivi des couts

- Indexation des prix d'achats.
- Synthèse mensuelle chiffrée.
- Indicateurs (taux de recyclage par exemple).

SECURITE / ENVIRONNEMENT

SUEZ considère les clauses contractuelles en matière de sécurité comme l'un des piliers de sa politique sécurité.

Nous considérons 2 niveaux dans notre approche de la prévention en tant qu'outil de management de la sécurité :

Acteurs opérationnels : connaissance du périmètre de leurs missions sécurité

Parties du contrat : connaissance du périmètre de leurs missions contractuelles en matière de sécurité

SUEZ intervient sur les chantiers PLAT CARR PEINT en tant qu'entreprise extérieure (Art. L230-2 du Code du Travail)

En annexe :

- Arrêtés préfectoraux
- Autorisations et licences transport
- Certificat ISO 14001

ANNEXE AU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

Cette annexe liste les sites certifiés de :

SUEZ RV Nouvelle-Aquitaine Occitanie

Cette annexe est rattachée au certificat principal n°0079236-00 et ne peut être ni présentée ni reproduite sans celui-ci.

Audeval Carcassonne

1062 Boulevard François-Xavier, 11000 Carcassonne, France.

Bedemat Bedemac

Lieu-dit « Le Jarculet », 17210 Bedenac, France.

Eco Pôle Lambert Narbonne

Route de Perpignan, 11100 Narbonne, France.

Fertisud Bellegarde

Lieu-dit Pichegu, 30127 Bellegarde, France.

Néoval Salindres

630 Route de Mazac, 30340 Salindres, France.

SUEZ RV Bègles

Chemin de Courréjean, 33130 Bègles, France.

SUEZ RV Charente Limousin Limoges

28 Rue Barthélémy Thimonnier, 87820 Limoges France.

SUEZ RV Charente Limousin Mornac

ZI La Braconne, 16600 Mornac, France.

SUEZ RV Léguevin

Chemin de la Gaillarde, 31490 Léguevin, France.



CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

Le Système de Management de :

SUEZ RV

Nouvelle-Aquitaine Occitanie

Site principal : 31 Rue Thomas Edison, 33610 Canéjan, France.

Se référer à l'annexe pour la liste des sites.

a été enregistré par Intertek comme étant conforme aux exigences de la norme :

ISO 14001:2015

Le Système de Management est applicable à :

Activités de SUEZ Recyclage et Valorisation pour les métiers : services au entreprises, tri mécanisé, et de la division organique du territoire Nouvelle-Aquitaine Occitanie.

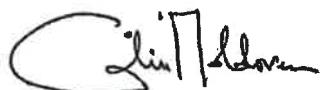
Certificat n° :
0079236-00

Date de certification initiale :
14 mars 2008

Date de certification :
25 juillet 2018

Date d'émission du certificat :
26 juillet 2018

Date d'expiration :
13 mars 2021



Calin Moldovean
Président, Business Assurance

Intertek Certification France, 67,
boulevard Bessières 75017 Paris -
France



L'émission de ce certificat n'engage la responsabilité d'Intertek envers aucun tiers autre que le client, et uniquement selon les termes définis par le contrat. La validité du présent certificat est soumise au maintien de la conformité du système de l'organisation par rapport aux règles de certification de système d'Intertek. Sa validité peut être confirmée sur demande par email à certificate.validation@intertek.com ou en scannant le code sur la droite avec un smartphone. Ce certificat est la propriété d'Intertek, à qui il devra être retourné en cas de demande.



ANNEXE AU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

Cette annexe liste les sites certifiés de :

SUEZ RV Nouvelle-Aquitaine Occitanie

Cette annexe est rattachée au certificat principal n°0079236-00 et ne peut être ni présentée ni reproduite sans celui-ci.

SUEZ RV Mouguerre

ZI de Mouguerre, 64990 Mouguerre, France.

SUEZ RV Nersac

ZI, Rue Pierre Alfred Deschamps, 16440 Nersac, France.

SUEZ RV Niort

200 Rue Jean Jaures, 79000 Niort, France.

SUEZ RV Pessac

20 avenue Gustave Eiffel, 33600 Pessac, France.

SUEZ RV Plaisance-du-Touch

9 Rue François Arago, 31830 Plaisance-du-Touch, France.

SUEZ RV Poitiers

13 Rue Edouard Branly, 86000 Poitiers, France.

SUEZ RV Pyrénées Jullian

ZI Pyrénées Aéro Pôle, 65290 Jullian, France.

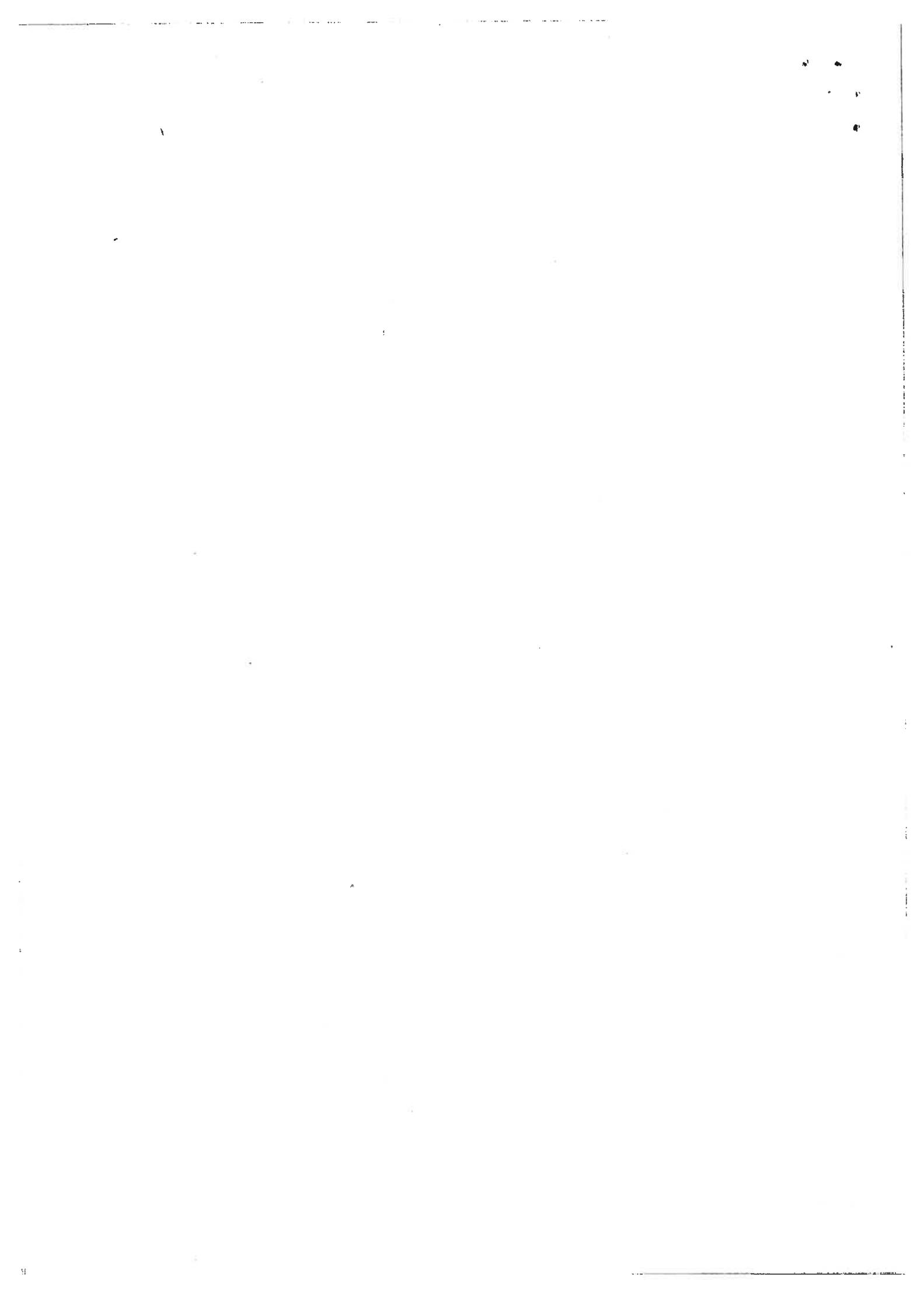
SUEZ RV Rochefort

15 Rue Hubert Pennevert, 17300 Rochefort, France.

SUEZ RV Salles-sur-Mer

Rue de l'Eolienne, 17220 Salles-sur-Mer, France.







PROGRAMME SECONDE VIE

Attestation d'engagement de récupération de chutes de pose de revêtements de sol

Suite au contrat N° 1562/23 signé en NOVEMBRE 2023 avec la société GERFLOR, l'entreprise PLAT CARR PEINT s'est engagée à collecter les chutes de pose des revêtements de sol PVC et à les retourner à GERFLOR.

Ainsi l'entreprise PLAT CARR PEINT réduit le tonnage de déchets mis en décharge ou en incinération.

L'engagement de l'entreprise PLAT CARR PEINT entraîne une adhésion totale au contrat, en particulier le respect du tri : contenants bien remplis, pas de pollution.

Ces chutes propres vont être reincorporées dans la composition de nos produits, dans des intercalaires ou des couches d'envers.

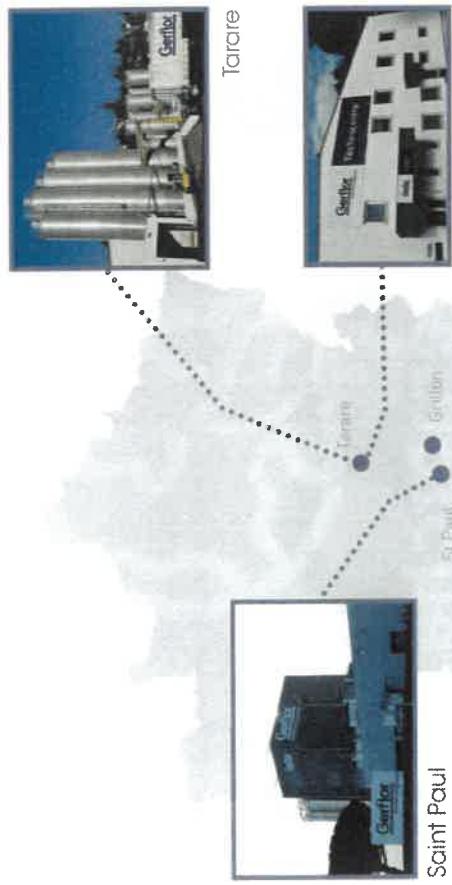
Fait à Tarare, le 28/11/2023

Gerflor
theflooringgroup
43 Boulevard Garibaldi
69170 TARARE
S A S au Capital de 1 932 385 €
RCS Lyon 726 680 152

Gerflor vous accompagne dans votre démarshe pour l'environnement

Choisir Gerflor, c'est réduire l'empreinte carbone avec un fabricant français.

L'entreprise GERFLOR est implantée en région Rhône-Alpes.



Que faisons-nous ?

Nous fabriquons des revêtements de sol PVC et ce, depuis plus de 70 ans.
Pourquoi c'est un avantage de fabriquer du PVC ? Pour 2 raisons :

1. Le PVC est la **seule matière plastique** d'usage courant constitué de **plus de 50% de matières premières d'origine minérale** (le sel) dont la source est considérée comme inépuisable.

L'impact environnemental est donc limité.
L'intégralité des composants des revêtements Gerflor est **conforme à la réglementation européenne REACH** (Réglementation pour l'Enregistrement, l'évaluation et l'Autorisation des substances Chimiques au sein de l'Union Européenne) qui restreint ou interdit l'utilisation de substances chimiques jugées dangereuses pour la santé humaine et l'environnement.

2. Contrairement à d'autres matériaux de construction, le **PVC est 100% recyclable**. Il peut aussi être recyclé indéfiniment dans des nouveaux produits et matériaux à valeur ajoutée en **maintenant les mêmes propriétés mécaniques des produits**.

A titre indicatif, le papier peut être recyclé et réutilisé 7 fois maximum.

GERFLOR VA PLUS LOIN...

De nos fabrications, sont bannis :

- Les métaux lourds (plomb, cadmium,...)
- Les encres d'impression contenant des solvants
- Les plastifiants reconnus toxiques pour la reproduction (DEHP, BPB,...)
- Les composés reconnus cancérogènes
- Les aldéhydes dont le formaldéhyde.

Made in France
Le siège de l'industrie française qui emploie sur la région Rhône-Alpes plus de 1800 personnes.

Notice présence nationale et régionale
Notre présence nationale et régionale vous assure un suivi complet lors de votre projet.



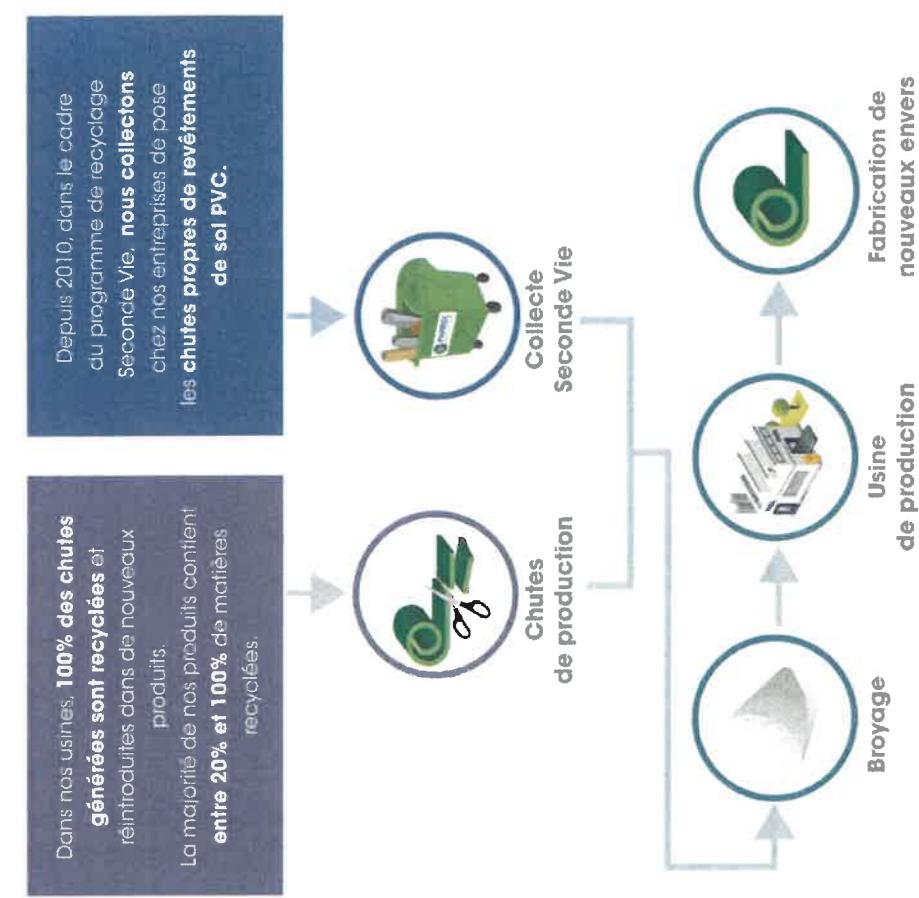
Notice présence nationale et
régionale vous assure un suivi
complet lors de votre projet.

Gerflor, leader du recyclage en France

Chez Gerflor, le recyclage est un axe prioritaire, inscrit au cœur de notre stratégie.

Nous travaillons quotidiennement à réduire la consommation de matières premières et à minimiser les déchets de fabrication.

Vos chutes d'aujourd'hui font les sols de demain



RECYCLER C'EST :



Contribuer à la préservation des ressources naturelles et réduire les volumes de mise en décharge pour le PVC.



Créer de nouveaux emplois dans la chaîne de tri & de recyclage.



S'engager dans une démarche responsable dans la valorisation des déchets.



Réduire les gaz à effet de serre et les consommations d'énergies.

- 1 Multiplier par 5 la collecte de chutes propres de PVC d'ici à 2025

GERFLOR S'ENGAGE

Nous avons signé en Juin 2018 auprès du Ministère de la Transition Ecologique la Feuille de Route Economie Circulaire (FREC). Cet engagement volontaire porte sur 3 points :

- 2 Trier et recycler cette collecte en France
- 3 Réintègrer les matières recyclées dans des usines de production en France



Programme de Recyclage Gerflor

Gerflor s'est associé à Paprec recyclage pour créer **Floor to Floor**. Cette co-entreprise est en charge de collecter et trier les déchets.

Grâce au programme de recyclage **Seconde Vie**, nous accompagnons les entreprises de pose dans une démarche volontaire de tri et de récupération des chutes propres de revêtements PVC.



Choisir un revêtement de sol GERFLOR

C'EST POUR VOUS :

Maîtrise d'ouvrage & Maîtrise d'œuvre



UN CHOIX ÉCO-RESPONSABLE

- Le choix d'une entreprise de pose **sérieuse et responsable** impliquée dans le recyclage et l'économie circulaire → Chantiers à faible nuisance (démarche HQE)
- Selon le Grenelle de l'Environnement, le choix de matériaux intégrant du recyclé dans les chantiers du bâtiment doit être privilégié afin d'instaurer **des débouchés pérennes** et d'**économiser les ressources**.

Entreprise de pose



UN CHOIX LÉGAL

- Des dispositions en conformité avec la **Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)** N° 2015-992 du 17 Août 2015 incombant aux collectivités locales notamment.



UN CHOIX ÉCONOMIQUE

- Récupération gratuite de vos chutes propres
- Une économie sur vos mises en décharge (en moyenne 120€/T)



UN CHOIX SUR-MESURE

- Une étude personnalisée et des contrats sur-mesure adaptés à la taille de votre entreprise et de vos chantiers
- Des contenants adaptés à vos volumes de collecte : caister grillagé, big bag, benne



- Le programme et les informations communiquées par Gerflor sont certifiées par Euceriplast (certification européenne des recycleurs)
- Une garantie de transparence, de traçabilité et de bonnes pratiques environnementales

Dans le cas de chantiers en renovation où le sol est déposé, Gerflor est en mesure de vous proposer la mise en place d'un contrat avec Kalei (syndicat professionnel des sols PVC) pour collecter les sols en fin de vie (cas sols collés) qui sont ensuite envoyés dans un centre de recyclage extérieur en vue d'être incorporés dans d'autres produits de produits (comme de signalisation routière, rayons BTP...).

Zoom sur la collecte



- Je signe le contrat**
- Je reçois les contenants** en le dispositif de tri
- Je pose et récupère** mes chutes
- Je pose et récupère** mes contenants vides
- J'informe** Gerflor dès que les contenants sont pleins
- Gerflor organise** la collecte et livre de nouveaux contenants vides



ADHÉRENT

Nettoyage des outils du second œuvre*

ÉCO⁺ RESPONSABLE

Du chantier à l'atelier !



enviro⁺

www.enviro-plus.eu

*métiers de la finition

PROGRAMME
ZÉRO REJET LIQUIDE